

H. DE VILLEMESANT

Fondateur

RÉDACTION  
ADMINISTRATION — PUBLICITÉ  
26, Rue Drouot, 26 — PARIS

ABONNEMENT

	Trois Mois	Six Mois	Un An
Seine, Seine-et-Oise	15	30	60
Départements	18 75	37 50	75
Union Postale	21 50	43	88

On s'abonne dans tous les Bureaux de Poste de France et d'Algérie.

# LE FIGARO

Directeurs-Gérants :

F. DE RODAYS & A. PÉRIVIER  
Rédacteur en chef. Administrateur.

Secrétaire de la Rédaction :  
Gaston CALMETTE

TÉLÉPHONE : 102.46 Rédaction  
102.47 Administration

ANNONCES ET RÉCLAMES

Agence P. DOLLINGEN, 16, rue Grange-Batelière

## Lettres d'un Conservateur

Je manquerais certainement au plus impérieux des devoirs de ma fonction de vieil abonné si j'omettais de vous faire part de l'impression produite sur moi et autour de moi par la publication du « Dossier de l'enquête ».

Je dois cependant, au préalable, vous faire un aveu. Ma commune compte deux cent cinquante habitants, sur lesquels il y a soixante-quinze électeurs. Sur ces soixante-quinze électeurs, il y en a six qui savent ce que c'est que l'affaire Dreyfus. Les soixante-neuf autres ne s'en doutent même pas ; mais leur ignorance ne prouve rien. Les six électeurs qui connaissent l'affaire pensent et décident pour les soixante-neuf autres. Voici comment se répartissent les opinions dans cette élite intellectuelle :

Le maire, gros cultivateur, le maréchal des logis de gendarmerie et l'aubergiste tiennent Dreyfus pour coupable. Les révisionnistes pour des criminels, et disent qu'il y a un moyen bien simple de terminer l'affaire, c'est de déporter tous ceux qui ne pensent pas comme eux.

L'instituteur est d'un avis diamétralement opposé. Pour lui Dreyfus est un martyr, victime de la légalité de l'état-major et de l'antisémitisme. Je dois noter que cet instituteur est un assez brave homme, qui remplit consciencieusement son métier, et qui ne fait aucune niche à son curé. Aussi les trois partisans de la déportation en masse, cités plus haut, et qui ont chacun un enfant chez lui, feraient-ils certainement une exception en sa faveur. Ces trois déportateurs lisent le *Petit Journal* que reçoit l'aubergiste, lequel tient en même temps un débit de boissons, une mercerie et le bureau de tabac. L'instituteur reçoit la *Petite République Française*.

Héreston mon curé et moi. Mon curé se déclare suffisamment renseigné lorsqu'il a lu le *Journal de la Nièvre*, et moi, il me faut tous les jours mon *Figaro* vers trois heures de l'après-midi. C'est une habitude qui remonte à 1867. Mon curé et moi, nous nous entendons parfaitement sur l'affaire. Nous ne sommes ni dreyfusistes ni antidreyfusistes. Nous sommes révisionnistes, depuis le faux Henry. D'ailleurs, le maire, l'aubergiste et le maréchal des logis nous épargneraient volontiers, à nous aussi, les horribles traitements qu'ils réservent à leurs adversaires. Si jamais l'affaire doit se terminer par un enrégimentement général, mon village, vous pouvez en être sûr, ne prendra point part à la petite fête.

Les esprits de son élite intellectuelle étaient déjà séparés et hostiles au temps du boulangisme. Et pourtant lorsque ce pauvre Boulanger renoua la lutte, il ne fut pas question de représailles chez nous. Et, à ce propos, j'ai remarqué que les gens qui considéraient comme une catastrophe nationale la démonstration de l'innocence de Dreyfus sont identiquement les mêmes qui voulaient voir Boulanger empereur des Français. L'analogie est frappante. Mon maire, mon aubergiste et mon maréchal des logis étaient des boulangistes renforcés. Par contre, mon instituteur entretenait une rage froide contre le brave général. Mon curé se réservait, en disant : « Il faudra voir ce que Boulanger veut faire en faveur de l'Eglise. » Quant à moi, j'admire le goût national de mon pays pour les fantoches et la naïveté incurable de mes amis, les monarchistes, qui, pour ramener le Roi, n'avaient rien inventé de mieux que de ressusciter l'Empire, comme en 1848. Ce sont de bien braves gens, mais, entre nous, leurs professeurs de politique leur volent leur argent.

Je pense qu'à Paris c'est la même chose que chez moi et que vos nationalistes sont tous des anciens boulangistes. Cela se reconnaît à la brutalité de la pensée et de l'expression, au mépris tranquille de la vraisemblance et à l'ignorance absolue des faits, et enfin aussi à ce signe particulier, qu'aujourd'hui encore, comme alors déjà, ils ne parlent que d'arrêter, d'emprisonner, de déporter, de fusiller, et enfin à cette phrase typique qu'on retrouve sur les lèvres de la plupart d'entre eux : « Si j'étais le gouvernement, ça ne traiterait pas. Donnez-moi le pouvoir, et vous verrez comme tout sera réglé en moins de deux heures. »

Donc mes cinq compatriotes et moi, qui avons des idées sur l'affaire Dreyfus, nous nous sommes occupés et même entretenus du « Dossier de l'enquête » que vous publiez. Le maire, l'aubergiste et le maréchal des logis se bornent à nourrir deux opinions contradictoires, à savoir que cette enquête a été publiée pour le plus grand bien de Dreyfus, et qu'elle lui fait un tort énorme. Ils n'ont d'ailleurs lu aucune des bribes des dépositions contrairement à Dreyfus qu'on a mises sous leurs yeux. C'est un peu compliqué pour eux.

Et puis, le maire m'a exposé la parfaite inutilité de la lecture des documents qui pourraient modifier ses idées, en me disant : « Quand j'élis quelque chose, c'est pour m'amuser. Quand ce quelque chose froisse mon idée, il ne m'amuse pas. Donc, je ne le lis pas. » Il n'y avait rien à répondre à ce raisonnement. Mon maire n'est pas une exception. Presque tous les hommes lui ressemblent. Ils s'inquiètent très peu de la vérité absolue. Pour leur plaisir, ils aiment à flatter leurs passions, héréditaires ou acquises, et leurs opinions sont les filles de leurs passions.

L'instituteur, par contre, a dévoré l'enquête, qui lui semble méritoire en faveur de Dreyfus, comme elle paraît péremptoire contre Dreyfus aux trois autres. Mon curé l'a lu sur son journal que je lui faisais passer, mais en sautant les dépositions techniques qui lui don-

nent, dit-il, mal à la tête. Il a vainement essayé de comprendre quelque chose à la déposition de M. Cavaignac, mais il a suivi avec intérêt la seconde déposition du général Rogét, celle qui représente le juge d'instruction Bertulus se jetant dans les bras du colonel Henry, alors qu'une déposition précédente avait montré le colonel Henry se jetant dans les bras du juge Bertulus. Ce jour-là, mon curé m'a rendu le journal en me disant : — Le général Rogét a bien du talent, mais je ne savais pas qu'on fût aussi caressant au Palais de justice.

Mon curé est homme d'esprit. En réalité, je crois que de tout mon village je suis le seul à avoir lu, relu le « Dossier de l'enquête ». Le sentiment qu'il m'a causé est celui d'une stupéfaction profonde. Dès le début, il m'a été impossible de m'expliquer par quelle opération mentale on avait pu admettre qu'un officier qui entretenait une maison louche n'avait point commis de faute contre l'honneur, et que le fait d'écrire au Président de la République des lettres de chantage ne constituait pas une infraction aux règles de la discipline. Puis après — je ne vous donne qu'une impression d'ensemble — j'ai remarqué ceci : Tous les gens qui ont un intérêt personnel ou corporatif à ce que la condamnation de Dreyfus soit confirmée, ou plutôt qui croient avoir intérêt à cette confirmation, par un faux souci d'infailibilité, tous ces gens-là affirment que Dreyfus est coupable. Les uns apportent des preuves plus ou moins plausibles. Les autres se contentent, comme par exemple le général Billot, de déclarer qu'ils se sont fait renseigner par des gens au courant de l'affaire et en qui ils ont confiance. Ceux, au contraire, qui n'ont pas un intérêt de personne ou de corps à ce que Dreyfus soit coupable apportent des témoignages qui sont plutôt destructifs de cette culpabilité, et qui peuvent se résumer d'une façon originale et pittoresque par cette phrase du président du Conseil : « Je me demande si en 1894 nous n'avons pas été victimes d'une mystification ! »

Et puis, si vous voulez que je vous dise le fond de ma pensée, il y a dans toute cette affaire et dans toute cette enquête une difficulté en quelque sorte préjudicielle, prédominante. A-t-on, oui ou non, condamné Dreyfus sur des pièces qu'on ne lui a pas communiquées et qu'il n'a pas pu discuter ? Si c'est oui, où est le civilisé qui pourrait demander qu'on ne recommencât pas tout le procès ? Le général Mercier, à la Cour d'assises, lors du procès Zola, a refusé de dire qu'il n'y avait pas eu de pièces secrètes. Le général Mercier devant la Cour de cassation a répondu sur le même point par des réticences qui sont des aveux. On a bien vu, à ces deux moments-là, dans le général Mercier un brave homme qui refuse de se parjurer.

Alors, dans ma petite jugeotte et dans mon coin, je me figure, à la tournure que prennent les choses, que tout se terminera par un nouveau Conseil de guerre et qu'on laissera aux militaires l'honneur de résoudre une difficulté créée par les militaires. J'en serais bien heureux pour eux, car je leur appartiens plus que vous ne pouvez le supposer. J'ai été officier, avant d'être cultivateur. Mon fils aîné est lieutenant d'infanterie, et mon cadet, engagé volontaire, vient de recevoir les galons de sergent.

Le Vieil Abonn.

## Échos

La Température

Dans le nord-ouest de l'Europe la situation se modifie ; à Paris elle est toujours très troublée et le baromètre, encore en baisse, nous laisse peu d'espoir d'un beau temps prochain. Sur nos côtes de l'Ouest, la mer est très houleuse à Cherbourg et houleuse en Bretagne. La température s'abaisse encore ; hier elle donnait à Paris 10° 1/2 au-dessus le matin et 11° dans l'après-midi. En France, un régime de vents du Nord tend à s'établir, le ciel s'éclaircit ; quelques averses sont probables avec refroidissement. Dans la soirée le baromètre indiquait 755<sup>mm</sup>.

Les Courses

A 2 heures, Courses à Colombes. — Gagnants de Robert Milton :  
Prix du Boulogny : Dentist.  
Prix de Dammarié : Newcastle.  
2<sup>e</sup> Prix de la Société des Steeple-Chases de France : Paco.  
Prix Mirail : Gloriot.  
Prix Anicet : Pimpant.

CONCOURS HIPPIQUE

A 8 heures 1/2 : Examen d'équitation pour les jeunes gens de 10 à 20 ans. — A 1 heure : 5<sup>e</sup> classe, chevaux de selle. — A 3 heures : Prix internationaux, 1<sup>re</sup> série. Défilé d'attelages à quatre chevaux. — A 4 heures : Sauts d'obstacles. Prix Mornay. Gentlemen.

A PROPOS DE CHIFFRES

Le vendredi 31 mars dernier, en guise de préface au congrès antialcoolique, j'ai relevé dans une conférence faite à l'hôtel Saint-Louis par le docteur Jaquet, médecin des hôpitaux, la statistique de la consommation de l'alcool à 400 de la consommation habitant pour les principaux groupes humains. Le Français arrive en tête de la liste avec une consommation de 14 litres 49 par an et par tête. C'est colossal et l'on a largement exploité ce chiffre au congrès. C'est même, tellement collaborateur du Masque de Fer, a cru devoir, par deux fois, formuler des réserves. Et, hier, il m'écrasait

avec un rapport de la Commission nommée par M. Poincaré pour étudier l'enseignement antialcoolique dans nos écoles.

De ce rapport il résulte que la consommation, calculée en alcool pur à 100 degrés, était en 1895 de 14 litres 07 par habitant. Je répondrai à mon éminent confrère : — Qu'on 1887, un rapport présenté au Sénat, au nom de la Commission d'enquête sur la consommation de l'alcool en France, par M. Claude (des Vosges), et qui passe pour un document merveilleux auprès de tous les spécialistes, a établi qu'en 1885 la consommation alcoolique totale par tête, calculée d'après la contenance alcoolique moyenne de toutes les boissons, était déjà de 12 litres 96. Il n'y a rien d'étonnant à ce qu'elle soit montée à 14 l. 49 depuis quatorze ans.

Ce qui a induit mon confrère en erreur, c'est que le rapport Poincaré ne porte que sur la quantité d'alcool contenu dans les liqueurs et les eaux-de-vie. Cette quantité était, en 1885, de 3 litres 09 par tête. Elle a pu ne pas dépasser en effet 4 litres 07 en 1895.

Mais tous les apôtres de l'antialcoolisme — parmi lesquels je citerai le docteur Legrain, le docteur Lannelongue, dont les généreux efforts ont été châtiés par un insuccès électoral ; M. Ruysen, dont la thèse est fameuse ; le professeur Debove, dont la conférence à la Faculté de médecine est un monument de travail et de conscience, et enfin le docteur Jaquet — tiennent compte, pour leurs calculs, de l'alcool renfermé dans le vin, le cidre, la bière consommés aussi bien que de celui qui contiennent les liqueurs et les apéritifs.

Que si l'on invoquait les quantités d'alcool exporté, soit en nature soit dans les vins, je répondrais que chaque année neuf cent mille bouilleurs de cru introduisent en fraude sept cent mille hectolitres d'alcool dans la consommation, et compensent l'exportation, s'ils ne la dépassent. On me pardonnera, j'espère, cette petite défense de mes chiffres et de mes sources. D'ailleurs, quand on voit les Belges, qui viennent après nous comme consommateurs, crier à l'abomination et à la fin de la race, depuis M. Lejeune, ministre d'Etat, jusqu'au socialiste Vandervelde, on est bien excusable de répéter le cri de : Gardé à vous ! — J. CORNÉLY.

## A Travers Paris

L'Agence Havas annonce que le *Petit Rouennais* doit publier aujourd'hui l'interview d'un intime du lieutenant d'artillerie Bernheim, originaire de Rouen, constatant que cet officier connut Esterhazy à Rouen en 1894 et lui prêta, avec l'autorisation de son chef de corps, le Manuel de tir que, d'après la déposition du général Rogét, Esterhazy n'aurait jamais eu en sa possession.

Le Robespierre de M. Sardou, que sir Henry Irving va créer à Londres, donne de l'actualité à tout ce qui concerne l'homme de Thermidor. On n'a pas oublié sans doute le débat soulevé entre MM. Hamel et Sardou à propos de la demeure du « grand homme », rue Saint-Honoré.

M. Hamel affirmait qu'il n'en restait rien ; MM. Sardou et Lenôtre prétendaient au contraire que sous des constructions plus récentes tout subsistait de l'aile habitée par Robespierre en 1794. M. Coyecque, sous-archiviste de la Seine, a découvert un état de lieux de 1783 qui, d'après lui, donnerait raison à M. Hamel. M. Sardou, à qui nous avons demandé ce qu'il en était, nous a répondu :

— Loin de donner raison à Hamel, ce document, que je connais, prouve une fois de plus à quel point il s'est fourvoyé ; il confirme la conclusion de Lenôtre et les miennes, et prouve même que la chambre de Robespierre est bien mieux conservée que nous ne le pensions... C'est ce que je démontrerai prochainement, dès que j'en aurai le loisir.

Le jury du concours de maisons vient de voter le classement de ses lauréats. L'immeuble construit au numéro 104 de la rue de Grenelle par MM. Marquet, architecte, et Barrand, entrepreneur, et appartenant à M. Marchand, a obtenu l'unanimité des suffrages, et il a été par conséquent classé premier.

MM. Debric et Guimard ont obtenu, le premier huit voix pour sa maison de la rue du Roi-de-Sicile, le second six voix pour le Castel Béranger de la rue La Fontaine. Les autres lauréats arrivent *ex æquo* à cinq voix sur neuf. Ce sont, pour l'immeuble de l'avenue d'Antin : MM. Bunel et Dupuis, architectes, Dior, entrepreneur, et Gastinne-Renette, propriétaire ; pour celui du boulevard de La Villette : MM. Rabier, architecte, Martin, entrepreneur, et Carchereux, propriétaire ; enfin pour la maison de la rue Croix-des-Petits-Champs, MM. Breffendille, architecte, Villemin, entrepreneur, et Bourgeois, propriétaire. Tous les lauréats, architectes, entrepreneurs et propriétaires, étant aujourd'hui connus, M. Bouvard, au nom du jury, va leur faire remettre la médaille de Daniel Dupuis.

La sixième exposition de la Société P. M. P. s'ouvre aujourd'hui à la galerie des Artistes modernes, rue Caumarlin, et durera jusqu'à la fin du mois : elle comprend, en tableaux, aquarelles, pastels et dessins, des œuvres d'art très intéressantes.

Aujourd'hui, à l'hôtel Drouot, première vacation de la vente de la collection de feu M. Alfred Hartmann. Les enchères, qui ne dureront pas moins de quatre jours, seront dirigées par M<sup>e</sup> G. Coulon et G. Duchesne, commissaires-priseurs, assistés de M. Henri Haro, expert.

Grande affluence au Panorama Poilpot, au Trocadéro, dont nous annonçons ces jours-ci le « vernissage » et qui vient d'être ouvert au public.

L'éminent artiste a reçu hier la visite du grand-duc Nicolas Michailovitch de Russie. Le grand-duc s'est arrêté longuement à chacun des superbes dioramas où Poilpot a retracé les épisodes les plus caractéristiques de cette période inoubliablement glorieuse de notre histoire, qui s'étend des fêtes de la Fédération à Waterloo ; mais la « grande page » de cette œuvre considérable a surtout excité son admiration : le panorama de la bataille d'Iéna, la charge de cavalerie face au spectateur, — conduite par Murat ; Ney, Lannes, à la tête de leurs troupes, avec, au centre, Napoléon entouré de son état-major.

L'originale et élégante architecture du bâtiment construit par M. Frantz Jourdain complète l'ensemble artistique d'une œuvre d'intérêt capital, et dont le grand-duc Nicolas Michailovitch a complimenté avec une cordialité charmante l'auteur principal et ses excellents collaborateurs.

On annonce pour le 26 avril une vente qui fera événement dans le monde des amateurs : la vente après décès de la collection Victor Desfossés. Il n'y aura qu'une journée d'enchères, mais ces enchères porteront sur des chefs-d'œuvre et seront dirigées par M<sup>e</sup> Paul Chevallier et G. Duchesne, assistés de M. Henri Haro, expert.

## Hors Paris

De notre correspondant de Pau : « Le Roi Oscar II s'est rendu ce matin à la caserne Bernadotte, où il a été reçu par le général d'Ormesson. Il a pris un vif intérêt à cette visite et s'est retiré vers onze heures. Après avoir déjeuné à la villa des Palmiers, Sa Majesté est partie pour Lourdes où elle a visité la grotte, la basilique et le funiculaire. Un lunch a été servi chez les Péres. »

Le Roi Oscar II a repris le train à cinq heures. Une foule énorme était à la gare de Pau lorsqu'il y est repassé et des gerbes de fleurs lui ont été offertes. Aux cris de « Vive le Roi ! » qui lui étaient adressés, Sa Majesté a répondu en saluant et en disant : « Au revoir ! »

Oscar II passera la journée de demain à Bordeaux. Après quoi, il visitera les châteaux de la Loire. »

## Nouvelles à la Main

Bosvenal a passé les fêtes de Pâques dans une bicoque qu'il possède aux environs de Paris.

Les matinées et les soirées devaient être un peu fraîches, lui dit-on. — Oui peut-être ; mais nous ne nous en sommes guère aperçus, n'ayant pas là-bas de thermomètre...

Le Masque de Fer.

LE

## DOSSIER DE L'ENQUÊTE

DE LA

## COUR DE CASSATION

(SUITE)

## DÉPOSITION

DE

## M. LE GÉNÉRAL GONSE

SEANCE DU 12 DÉCEMBRE 1898

Le président. — Vousriez-vous dire à la Cour quelle était votre situation à l'état-major général, au moment où a éclaté l'affaire Dreyfus, et dans quelles conditions les soupçons se sont portés sur cet officier ?

Le général Gonse. — J'étais à cette époque sous-chef d'état-major général, j'avais dans mes attributions le 4<sup>e</sup> bureau (service des chemins de fer), la section de statistique, la section du personnel, la section d'Afrique, la section historique et la section de comptabilité.

L'autre sous-chef avait les 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> bureaux. C'était le général Renouard. Le bordereau m'a été remis par le colonel Sandherr dans les derniers jours du mois de septembre 1894 (du 20 au 25) et qu'il m'en souvenne.

En raison de sa provenance et de la nature des documents qu'il annonçait, je n'ai pas hésité à reconnaître son importance.

Il a été immédiatement montré aux chefs des quatre bureaux de l'état-major, qui ont partagé ma manière de voir. Pour faire les recherches nécessaires relatives à son auteur, des photographies furent faites à la section de statistique. Un exemplaire de chacune d'elles fut donné aux chefs des quatre bureaux de l'état-major, au directeur de l'artillerie (3<sup>e</sup> direction) et aussi, autant qu'il m'en souvenne, aux directeurs des 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> directions (infanterie, cavalerie, génie), ces différentes directions employant des officiers sous leurs ordres.

Ces dernières directions n'ayant que peu d'officiers à leur disposition, leur examen fut rapidement terminé. L'examen fut beaucoup plus long à la 3<sup>e</sup> direction et dans les bureaux de l'état-major ; le chef de la 3<sup>e</sup> direction était préoccupé en raison des documents annoncés dans le bordereau, dont la plupart concernaient son service, et son enquête fut longue et minutieuse.

Pas plus dans les bureaux de l'état-major qu'à la 3<sup>e</sup> direction, on ne trouvait rien lorsque le colonel Fabre, chef du 4<sup>e</sup> bureau, et le colonel d'Aboville, sous-chef, eurent l'idée de comparer les écritures des stagiaires qui avaient passé par ce bureau, en prenant les feuilles d'inspection écrites par les officiers ; c'est ainsi qu'ils furent amenés à reconnaître dans Dreyfus l'auteur présumé du bordereau.

Le président. — Quand cette similitude d'écritures a été reconnue, vous êtes-vous livré vous-même à l'examen du bordereau avec les premières pièces de comparaison, et quelle est l'opinion qui en est résultée pour vous ?

Le général Gonse. — J'ai examiné le bordereau avec ces messieurs, et j'ai pu constater par moi-même des similitudes d'écritures très grandes, qui m'ont particulièrement frappé.

Le président. — Quels sont les officiers qui, à ce moment, composaient le bureau des renseignements ?

Le général Gonse. — Le colonel Sandherr, chef ; le commandant Cordier, adjoint au colonel Sandherr, sous-chef ; le commandant Henry et le capitaine Lauth.

Le président. — Pourriez-vous indiquer à la Cour de quelle manière le bordereau est arrivé au bureau des renseignements ?

Le général Gonse. — Par ce qu'on appelle la voie ordinaire ; la Cour connaît, je crois, la signification de ce terme.

Le président. — Qui a reçu le bordereau ?

Le général Gonse. — C'est le colonel Henry qui recevait à ce moment tous les documents par cette voie.

Après avoir reçu le bordereau, il l'a montré à l'archiviste Gribelin, au capitaine Matton et, autant qu'il m'en souvenne, au capitaine Lauth, le colonel Sandherr n'étant pas encore arrivé au bureau à ce moment. Il le remit au colonel Sandherr aussitôt son arrivée au bureau.

Le président. — Dans quel état le bordereau est-il arrivé ? A-t-il fallu le reconstruire, et quel est l'officier qui s'est chargé de ce soin ?

Le général Gonse. — Il a dû arriver en morceaux, et être reconstitué comme on le faisait de toutes les pièces arrivant dans le même état et de la même source. Ce recollage a dû être fait par le colonel Henry ; je ne sais pas s'il s'est fait aider par d'autres officiers pour ce travail.

Le président. — Dès que les soupçons se furent concentrés sur Dreyfus, une instruction préliminaire, puis une instruction définitive ont été ouvertes contre lui. Avez-vous eu connaissance de ces instructions, les avez-vous suivies ?

Le général Gonse. — L'instruction préliminaire a été faite par le lieutenant-colonel du Paty, ce n'est pas moi qui ai désigné au choix du ministre cet officier supérieur et je n'avais aucune qualité pour le désigner.

Je n'ai pas eu à suivre cette instruction, qui concernait un officier qui n'était plus sous mes ordres. Quant à l'instruction définitive, elle a été faite par le Parquet du 1<sup>er</sup> Conseil de guerre du gouvernement de Paris, sous la haute direction du gouverneur, et je n'ai eu en aucune façon à m'en occuper ; je n'avais aucune qualité pour le faire.

Le président. — Le bordereau présentait deux éléments de conviction : l'un tiré de l'écriture, sur lequel vous vous êtes expliqué tout à l'heure ; l'autre tiré de son contenu et de la nature des documents livrés. Pourriez-vous dire à la Cour de quelle manière l'énoncé de ces documents était de nature à incriminer Dreyfus ?

Le général Gonse. — Les différents documents mentionnés au bordereau sont :

- 1<sup>o</sup> Note sur le canon de 120 et la manière dont son frein s'est comporté ;
- 2<sup>o</sup> Note sur les troupes de couverture ;
- 3<sup>o</sup> Note sur les formations de l'artillerie ;
- 4<sup>o</sup> Note sur Madagascar ;
- 5<sup>o</sup> Nouveau Manuel de tir.

En 1894, le canon de 120, appliqué aux troupes de campagne, était un engin considéré comme secret : son frein surtout était secret ; peu d'officiers probablement le connaissaient, et il fallait être un artilleur versé dans les questions techniques pour connaître l'importance de cet engin.

A ce point de vue, Dreyfus remplissait toutes ces conditions : il avait été à l'École de pyrotechnie de Bourges ; il avait été à l'École de guerre et il s'intéressait tout particulièrement aux questions techniques. Je dois ajouter qu'on pouvait plus facilement, à mon sens, se rendre compte de la valeur de la pièce, de la manière dont elle était comportée et dont ses différents organes avaient fonctionné, en consultant les rapports existant au ministère, soit à la 3<sup>e</sup> direction, soit au Comité de l'artillerie, qu'en voyant la pièce elle-même.

Le président. — Vous nous avez dit que tout officier ayant comme Dreyfus passé par les établissements techniques aurait pu profiter des renseignements qui lui auraient été donnés à la direction de l'artillerie ou qu'il aurait surpris. Les études du canon de 120 ont été faites à Bourges, de 1888 à 1894, suivant ce que nous a dit M. Cavaignac, à une époque où Dreyfus était lui-même à Bourges.

Est-il votre connaissance qu'en 1894 il y eût à l'état-major de l'armée un officier d'artillerie, autre que Dreyfus, ayant comme lui assisté à Bourges, à l'époque précisée, à l'étude du canon de 120 ?

Le général Gonse. — Je ne le crois pas. Le président. — Tous les officiers qui ont été à Bourges, à l'École de pyrotechnie, comme l'a été Dreyfus, n'ont-ils pas eu avoir connaissance des études qui se faisaient alors à la fonderie sur le canon de 120 et sur le frein hydraulique ?

Le général Gonse. — Tous les officiers d'artillerie des établissements pouvaient en avoir connaissance, notamment en causant avec leurs camarades.

Le président. — Savez-vous si, à l'époque de la découverte du bordereau, ou depuis, il y a eu à l'état-major général des recherches faites pour savoir si d'autres officiers que Dreyfus n'avaient pas passé par les établissements de Bourges ?

Le général Gonse. — Je crois qu'on a dû faire des recherches à ce moment, mais je ne pourrais pas l'affirmer.

Le président. — La note sur le canon de 120 et la manière dont son frein s'est comporté, à mon sens, la phrase du bordereau, qui ne peut être attribuée qu'à un officier ayant appartenu ou appartenant à l'état-major de l'armée et connaissant le fonctionnement intime des bureaux.

Le président. — Dans son rapport, M. le commandant d'Ormescheville rapporte au mois d'avril les modifications apportées au fonctionnement des troupes de couverture, et ajoutée même que ces modifications ayant un caractère confidentiel, mais non absolument secret, les officiers employés à l'état-major pouvaient s'en entretenir entre eux, et en la présence de Dreyfus.

Pourriez-vous expliquer comment le rapport a pu commettre cette erreur de date, si c'en est une, et pourquoi son signataire n'a pas été, à cette époque, complètement renseigné à cet égard ?

Le général Gonse. — Il ne m'est pas possible de dire sur qui le rapporteur de 1894 a basé son rapport : il a voulu parler des modifications du printemps de 1894, qui n'avaient qu'une importance secondaire, comparées à celles qui ont eu lieu dans le courant de l'été de la même année ; je n'ai voulu parler que de ces dernières.

Le président. — Pensez-vous que les renseignements, donnés sur le frein hydraulique et le canon de 120 s'appliquent au fonctionnement extérieur de la pièce, lequel pouvait être à la connaissance de tous ceux qui l'avaient vu tirer, ou bien à l'organisme intime et à la construction du frein ?

Le général Gonse. — Il m'est bien difficile de répondre d'une façon précise et complète à la question, mais il me semble que l'auteur de la note devait chercher à donner le plus de renseignements possible, et les meilleurs ; et, par conséquent, qu'il devait chercher à donner les renseignements les plus précis et les plus secrets sur la pièce et son fonctionnement intime.

Le président. — Vous nous avez dit que tout officier ayant comme Dreyfus passé par les établissements techniques aurait pu profiter des renseignements qui lui auraient été donnés à la direction de l'artillerie ou qu'il aurait surpris. Les études du canon de 120 ont été faites à Bourges, de 1888 à 1894, suivant ce que nous a dit M. Cavaignac, à une époque où Dreyfus était lui-même à Bourges.

Est-il votre connaissance qu'en 1894 il y eût à l'état-major de l'armée un officier d'artillerie, autre que Dreyfus, ayant comme lui assisté à Bourges, à l'époque précisée, à l'étude du canon de 120 ?

Le général Gonse. — Je ne le crois pas. Le président. — Tous les officiers qui ont été à Bourges, à l'École de pyrotechnie, comme l'a été Dreyfus, n'ont-ils pas eu avoir connaissance des études qui se faisaient alors à la fonderie sur le canon de 120 et sur le frein hydraulique ?

Le général Gonse. — Tous les officiers d'artillerie des établissements pouvaient en avoir connaissance, notamment en causant avec leurs camarades.

Le président. — Savez-vous si, à l'époque de la découverte du bordereau, ou depuis, il y a eu à l'état-major général des recherches faites pour savoir si d'autres officiers que Dreyfus n'avaient pas passé par les établissements de Bourges ?



donner quelques renseignements sur les premiers délégués qui ont surgi entre le colonel Picquart et le commandant Henry au printemps de 1897, qui ont abouti à un échange de correspondances assez vives entre ces deux officiers supérieurs, et finalement au retour du colonel Picquart, en juin 1897, date à laquelle il aurait confié vos lettres à M. Leblois ?

Le général Gonse. — A la fin de mai 1898, le commandant Henry me montra une note qu'il venait de recevoir du colonel Picquart ; ce dernier lui renvoyait une lettre qui lui avait été adressée par un agent du service, ignorant le départ du colonel Picquart.

Cette note était accompagnée d'une note impersonnelle, conçue à peu près dans les termes suivants : « Qu'on fasse donc cesser ce système de mystères et de mensonges, et qu'on dise une bonne fois que je ne suis plus chef du service ».

Le commandant Henry me montra cette note.

Je lui conseillai de ne pas y répondre, lui disant que si le colonel Picquart avait des raisons de se plaindre, il devait s'adresser à ses supérieurs.

Il insista pour répondre. Je lui dis alors qu'il agissait sous sa responsabilité et que je n'avais pas à intervenir.

Il voulut quand même répondre. Je lui dis qu'il s'exposait soit à une punition du colonel Picquart, soit à une plainte de ce dernier, plainte qui me serait sans doute renvoyée et qui pouvait mettre Henry dans une situation délicate.

Henry insista de nouveau et il répondit, dans les premiers jours de juin, il me semble, une lettre dans laquelle il disait, autant qu'il m'en souvenne, qu'après enquête il n'y avait de mystères et de mensonges que de la part de celui qui voulait faire attribuer le bordereau à Esterhazy, et substituer ce dernier à Dreyfus, en cherchant à tromper la bonne foi de ses supérieurs et en divulguant un dossier secret. (Je ne peux donner que le sens de cette lettre, ne l'ayant plus sous les yeux.)

Quand je vis cette lettre, je dis au colonel Henry : « Je ne peux pas vous donner l'autorisation d'écrire une lettre semblable à un supérieur. Officiellement, je dois donc l'ignorer. Et je ne puis que vous répéter que vous la faites partir à vos risques et périls. »

Le colonel Henry passa outre et je n'en entendis plus parler.

Mais, d'après ce que m'avait dit Henry, en employant le mot enquête (qui était certainement exagéré, attendu que cela voulait dire renseignements pris auprès de ses inférieurs), je compris que les agissements du colonel Picquart à la statistique avaient dépassé ce que j'avais moi-même lors de son départ, et les faits qui avaient motivé son envoi en mission.

Je demandai au commandant Henry ce qu'il voulait dire dans sa lettre ; jusqu'à là il ne m'avait parlé que vaguement des agissements du colonel Picquart.

Je savais bien qu'il avait prononcé devant les officiers sous ses ordres des paroles compromettantes, alors que je ne voulais pas le suivre dans sa campagne, des paroles comme celles-ci, par exemple :

« Ah ! ils ne veulent pas marcher, là-haut. Eh bien ! je leur forcerai la main ! »

Voyant aussi qu'il y avait des sujets graves de dissentiments entre le colonel Picquart, le commandant Henry et les autres officiers de la statistique, je voulus me rendre compte très exactement des motifs de ces dissentiments que je n'avais jusqu'alors que soupçonnés.

C'est alors que je sus les démarches faites par le colonel Picquart pour obtenir le timbre du petit bleu à la poste, pour faire des photographies du même petit bleu sans traces de déchirures.

Je dois dire que tous les officiers que j'interrogeai s'étaient montrés très peu satisfaits de ces agissements ; et, comme il me semblait nécessaire de calmer les esprits, d'autant plus que le colonel Picquart était parti, qu'il ne devait pas revenir, que le ministre, dans un sentiment de bienveillance, s'était contenté de l'envoyer en mission d'abord, et de l'affecter ensuite à un régiment de tirailleurs, je prescrivis, dis-je, aux officiers de se tenir tranquilles et de se reporter à leurs chefs, pour la suite à donner à cette affaire.

Depuis lors, je n'en entendis plus parler, et je pensais que si le colonel Picquart avait eu à se plaindre de la réponse d'Henry, il ferait parvenir une plainte régulière.

Cette plainte ne vint jamais.

Depuis lors, je n'ai plus entendu dire que le différend se soit accentué.

Lecture faite, après dictée, le témoin a déclaré persister dans sa déposition et a signé avec nous.

Signé : Général GONSE.

NOUVELLE

DEPOSITION DU GÉNÉRAL GONSE

SÉANCE DU 21 JANVIER 1899

Le président. — Que savez-vous d'une dépêche du 2 novembre 1894 qui aurait été adressée par un agent étranger à son gouvernement, communiquée au ministre de la guerre par le ministre des affaires étrangères et qui aurait été, dans chacune de ces administrations, l'objet d'une version différente ?

Le général Gonse. — Lorsque l'arrestation de Dreyfus fut connue par les indiscretions des journaux, un agent d'une puissance étrangère envoya une dépêche à son gouvernement. Le texte de cette dépêche, traduite au ministère des affaires étrangères, me fut présenté par le colonel Sandherr, lequel le porta ensuite au chef d'état-major général.

A distance, je ne me souviens pas bien de la forme de l'écriture et des dispositions du papier sur lequel était écrit le texte ; je me souviens seulement que le texte indiquait des préoccupations au sujet de l'arrestation de Dreyfus.

Quant à donner et à préciser les termes, cela me paraît difficile. Autant qu'il m'en souvient, il était dit :

« Capitaine Dreyfus arrêté. Précautions prises. »

Et la fin de la dépêche était signalée comme douteuse.

Quelques jours après, le colonel Sandherr m'apporta un texte tout différent, me disant que c'était une nouvelle traduction faite par les affaires étrangères.

Je ne puis donner que des indications très générales, attendu que mes souvenirs ne sont pas très nets. Elle était conçue à peu près en ces termes :

« Capitaine Dreyfus arrêté ; si vous n'avez pas eu de relations avec lui démentez, pour éviter polémiques de presse. »

Je le répète, je donne un texte tout à fait approximatif, attendu que mes souvenirs sont très lointains.

Ces différentes dépêches ont été mises sous les yeux du ministre ; il me semble que c'est par le colonel Sandherr, autant qu'il m'en souvient.

Le ministre a prescrit de n'en pas faire état dans le dossier Dreyfus.

J'ajoutai encore cette observation : Le colonel Sandherr avait reçu ces dépêches directement des affaires étrangères, d'un des attachés ; c'est le colonel Sandherr qui avait des relations directes, à ce moment-là, avec le ministère des affaires étrangères.

Postérieurement, nous ne nous sommes plus occupés de cette dépêche et nous n'avions pas à nous en occuper.

Au mois de mai 1898, le ministre de la guerre, M. le général Billot, prescrivit de réunir, en un dossier unique, tous les documents, tous les renseignements, toutes les pièces, en un mot, secrets ou autres, que le service des renseignements pouvait posséder au sujet de l'affaire Dreyfus.

En faisant ce travail, la dépêche dont il vient d'être question me revint à la mémoire, et j'en demandai le texte au colonel Henry.

Il me dit ne plus l'avoir ; le colonel Sandherr n'en avait pas laissé de traces ; les officiers du service des renseignements ne pouvaient pas davantage reconstituer ce texte.

J'eus l'idée d'en parler au colonel du Paty, qui venait quelquefois dans mon bureau.

Celui-ci, recueillant ses souvenirs, me donna de mémoire un texte qui se rapprochait sensiblement du premier texte communiqué au colonel Sandherr par les affaires étrangères.

Je l'écrivis sous sa dictée.

Mais je ne considérais ce texte à aucun titre comme authentique ; un texte, écrit ainsi de mémoire, à distance des événements, n'avait à mes yeux qu'une valeur absolument inférieure. Aussi je ne voulus pas l'annexer au dossier, et je rendis compte au ministre que nous étions en présence d'une lacune qu'il fallait chercher à combler.

C'est alors que j'envoyai le colonel Henry faire une première démarche officielle au ministère des affaires étrangères.

Il revint le lendemain ou le surlendemain me rendre compte qu'il avait vu M. Paléologue, lequel lui avait dit ne pas être autorisé à délivrer une pièce de cette nature sans être couvert par son ministre, et qu'il fallait faire demander cette pièce officiellement par le ministre de la guerre.

Je rendis compte du résultat négatif de mes démarches au ministre, en le priant de faire de son côté tout ce qu'il pourrait auprès de son collègue.

Le général Billot en parla, je crois, à M. Hanotaux, au Conseil des ministres suivant ; celui-ci fut, paraît-il, très catégorique et refusa d'une façon très nette la communication pour des raisons que je n'ai ni à indiquer, ni à apprécier ici.

C'est alors que le ministre me prescrivit de me retourner du côté des postes et télégraphes, et je vis moi-même M. Delpeuch, sous-secrétaire d'Etat.

Je lui exposai le but de ma visite ; il me permit de faire faire les recherches utiles et m'ajourna au lendemain ou surlendemain.

Je retournai le voir ; il me déclara qu'il était impossible de satisfaire à ma demande, la date de la dépêche étant trop ancienne, et qu'on n'avait pu la retrouver ; elle avait été détruite, comme toutes les dépêches, au bout d'un certain temps.

Quand M. Cavaignac prit le ministère de la guerre, je lui signalai la lacune du dossier relative à cette dépêche.

Je crois savoir qu'il fit, à son tour, une démarche auprès de son collègue des affaires étrangères, qui resta également sans résultat.

Le président. — Avez-vous conservé le souvenir d'un incident qui se serait passé au ministère de la guerre, le 17 novembre 1897, entre M. Paléologue, chargé par le ministre des affaires étrangères de faire une communication à la guerre, et le colonel Henry, et d'une conversation entre ces deux personnes au cours de laquelle vous seriez intervenu ?

Nous vous donnons lecture du passage de la déclaration de M. Paléologue à ce sujet.

Le général Gonse (après lecture). — Je suis venu, en effet, dans le bureau du colonel Henry au moment où M. Paléologue causait avec ce dernier, le 17 novembre 1897 ; ces messieurs causaient ensemble, ainsi que je l'ai rappelé à M. Paléologue dans une conversation, le 24 décembre 1898.

M. Paléologue me montra une lettre du ministre des affaires étrangères qu'il était chargé d'apporter au ministre de la guerre ; je lui dis que je n'avais pas qualité pour recevoir cette dépêche et qu'il devait la porter lui-même au cabinet du ministre. Quant au fond de la question, je ne me souviens pas l'avoir traitée, comme le déclare M. Paléologue, et je ne crois pas, comme je le lui ai rappelé dans notre entretien du 24 décembre 1898, avoir parlé de la dépêche du 2 novembre 1894.

Si nous avions eu une conversation aussi longue que l'indique M. Paléologue, j'en aurais été frappé.

Je lui ai rappelé, dans notre entretien du 24 décembre 1898, qu'au moment où j'étais dans le bureau du colonel Henry, celui-ci lui montrait la traduction d'un rapport d'un attaché militaire étranger autre que ceux dont il est question dans la dépêche du ministre des affaires étrangères, rapport dans lequel il est question des relations de Dreyfus avec un agent, en Belgique.

C'est surtout ce point qui a été l'objet de notre conversation, et je rappelle à M. Paléologue, dans notre entretien du 24 décembre 1898, cette conversation en lui exprimant mes regrets de n'avoir pas été au courant du début de sa conversation avec le colonel Henry. Ceci se rapporte à cette idée que m'a exprimée M. Paléologue, dans notre entretien du 24 décembre, qu'il avait eu plusieurs entretiens dans lesquels il avait été question de la dépêche du 2 novembre 1894.

M. Paléologue me disait, en effet, qu'il avait bien souvent parlé de cette dépêche avec le colonel Henry, et je dois dire que ce dernier ne m'avait jamais tenu au courant de ces entretiens.

M. Paléologue en tirait cette conséquence (et c'est ce qu'il me disait dans

notre entretien du 24 décembre) qu'Henry voulait me dissimuler la dépêche du 2 novembre 1894.

Je lui ai répondu que cette interprétation, jusqu'à preuve du contraire, me paraissait inexacte, attendu qu'au mois de mai 1898 Henry n'avait fait aucune difficulté pour faire, auprès de M. Paléologue, la démarche que je lui avais prescrite en vue d'obtenir le texte exact de la dépêche du 2 novembre 1894.

M. Paléologue m'a dit, le 24 décembre, qu'il avait dicté ce texte au colonel Henry.

Cette indication m'a surpris, puisque Henry ne m'en avait jamais parlé et qu'il s'était borné à déclarer (d'une façon naturelle et qui n'éveillait en aucune façon mes soupçons) que M. Paléologue demandait que la démarche fût faite officiellement.

Je dois dire qu'Henry insistait pour que cette démarche fût faite.

A mon sens, il me semble qu'il serait véritablement utile, pour élucider complètement la question, que la Cour ait à sa disposition le texte original de la dépêche télégraphique envoyée par B... à son gouvernement, le 2 novembre 1894. On aurait peut-être ainsi la solution de la question.

La lecture faite, après dictée, le témoin a déclaré persister dans sa déposition et a signé avec nous.

Signé : Général GONSE.

NOUVELLE

DEPOSITION DU GÉNÉRAL GONSE

SÉANCE DU 27 JANVIER 1899

Le président. — La Cour a cherché à éclaircir, au moment de l'audition de M. Paléologue, la divergence qui s'est produite entre le ministère de la guerre et celui des affaires étrangères, au sujet de deux versions de la dépêche du 2 novembre 1894. M. Paléologue nous a déclaré qu'il n'y avait eu, ce jour-là, qu'une seule dépêche arrivée au ministère des affaires étrangères ; que c'est la traduction, encore incomplète, de cette dépêche qui avait été communiquée par lui, par complaisance, à M. le colonel Sandherr et emportée par ce dernier au ministère de la guerre ; que le commencement et la partie médiane de cette dépêche étaient alors arrêtés, mais qu'il n'y figurait pas les expressions : « Dreyfus arrêté. Précautions prises » ; que, quelques jours après, la traduction ayant pu être complétée, c'est alors que la version officielle en avait été communiquée au ministère de la guerre, et que c'est cette version seule, telle qu'il l'a rapportée dans sa déposition, qui devait être prise en considération. Ariez-vous quelques observations à présenter à cet égard ?

Le général Gonse. — Je n'ai pas à entrer en discussion avec M. Paléologue ; mais mes souvenirs restent les mêmes, et je ne puis que maintenir les termes de ma précédente déposition.

J'ai le souvenir, autant qu'on peut l'avoir à distance de quatre années, d'un premier texte où il était dit à peu près : « Capitaine Dreyfus arrêté. Précautions prises ; ministère de la guerre instruit dans le plus grand secret. Relations avec... (je suppose la puissance, mais je ne puis préciser). Emissaire prévenu », et je n'ai pas souvenir que ce premier texte ait été communiqué sur le papier à cases ayant servi à la traduction.

Question posée par un conseiller. — M. le général Gonse pourrait-il nous dire si la dépêche qu'il a eue sous les yeux comportait des corrections, ou était d'une écriture courante et sans ratures ? Et dans ce cas, sait-il de qui émanait cette écriture ?

Le général Gonse. — Je ne m'en souviens en aucune façon.

Je ne puis pas dire de qui était l'écriture, et je ne vois pas dans ma mémoire le papier qui m'a été présenté. Est-ce le colonel Sandherr qui m'a fait un rapport verbal, ou bien m'a-t-il présenté un texte, je ne puis pas préciser à cet égard.

Question posée par un conseiller. — Le témoin a dit que cette dépêche contenait ces mots : « Emissaire prévenu ». N'étaient-ce point ces mots qui avaient paru douteux ? Et le texte qu'on lui a soumis ne portait-il pas un point d'interrogation au-dessous de chacun de ces mots, comme pour indiquer ce doute ?

La seconde version n'était-elle pas absolument différente de la première ?

Le général Gonse. — Je n'ai pas souvenir que le colonel Sandherr m'ait soumis une dépêche douteuse.

A la distance de quatre années, j'aurais de la peine à préciser d'une façon absolue ; mais ce dont je me souviens, c'est qu'il m'a donné un premier texte dans le sens que je viens de dire, et qu'à quelques jours d'intervalle il m'a apporté un second texte complètement différent, en me faisant cette remarque qu'avec les affaires étrangères on n'était pas toujours sûr des choses et qu'il manquait un peu de précision.

Le général Gonse, sur interpellation. — Je vois dans la lettre que M. le commandant Esterhazy a écrite à M. le premier président de la Cour de cassation qu'il indique avoir eu des relations nombreuses avec plusieurs officiers de l'état-major de l'armée et avoir toujours agi d'après les instructions qui lui étaient données.

Je ne connais pas les relations dont parle le commandant Esterhazy, dont il prétend avoir des preuves déposées en lieu sûr. En dehors des imprudences commises par M. le colonel du Paty de Clam, je n'ai connu aucune communication faite au commandant Esterhazy. Et si, comme il le dit, il a des preuves, il devrait bien les montrer.

En ce qui concerne la désignation de son avocat, M. Tézenas, jamais M. le chef d'état-major, ni moi, ni, je crois, personne à l'état-major, ne s'en est occupé.

Pour ce qui me concerne, j'ai vu M. Tézenas, la première fois, au Conseil de guerre d'Esterhazy où j'étais appelé comme témoin (janvier 1898).

La fameuse entrevue du parc de Montsouris avec le colonel du Paty de Clam, Gribelin et Henry (qui était resté dans la voiture), entrevue qui avait eu lieu fin octobre 1897, je ne l'ai connue qu'au mois de juillet 1898, dans les circonstances suivantes :

M. Cavaignac, alors ministre de la guerre, après avoir interrogé longuement le colonel du Paty, voulut interroger aussi M. Gribelin ; celui-ci rendit compte à son chef, le colonel Henry, avant de se rendre chez le ministre, en lui faisant remarquer qu'il n'avait rien à se reprocher puisqu'il avait agi par l'ordre de son chef,

et il ajoutait : « Du reste, le général Gonse doit le savoir. »

Henry lui répondit qu'il n'en était rien parce qu'il n'avait pas rendu compte de cette entrevue, et c'est sur l'étonnement manifesté par Gribelin qu'Henry se décida alors à m'en rendre compte.

Voilà comment j'ai été prévenu des relations avec Esterhazy ; et j'en fis l'observation très nette au colonel Henry, attendu que cette manière de faire était tout à fait contraire aux règles de la discipline militaire.

La conduite du colonel du Paty ne peut être attribuée qu'à une véritable aberration.

Il y a eu, de sa part, excès de zèle ; mais aussi des démarches imprudentes, et même inqualifiables, que j'aurais formellement interdites si j'avais pu les soupçonner, d'autant plus que je lui avais toujours formellement défendu toute démarche auprès d'Esterhazy.

Il le savait si bien, que lorsque le chef d'état-major général écrivit sa lettre du commencement de décembre 1897 — pour déclarer qu'il n'avait fait ou fait faire aucune démarche auprès d'Esterhazy — je fis venir le colonel du Paty pour lui montrer la lettre que le chef d'état-major allait envoyer, et lui demandai si la lettre pouvait être lancée, s'il n'y avait rien dans ses démarches de contraire aux affirmations indiquées dans la lettre. Il me répondit affirmativement, et la lettre fut lancée.

En ce qui concerne le colonel Henry, en dehors de la démarche de Montsouris, je n'ai jamais connu aucune démarche de sa part vis-à-vis d'Esterhazy.

Le président. — Pourriez-vous expliquer pour quels motifs lorsque, le 14 novembre 1897, Esterhazy a rendu le document dit *libérateur*, au ministère de la guerre, l'on ne s'est pas livré à ce moment à des investigations pour savoir comment ce document, considéré comme secret, était sorti des bureaux de la guerre, investigations qui, peut-être, auraient mis sur la trace de ce qui se passait et empêché les manœuvres ultérieures ?

Le général Gonse. — Je sais que le ministre (M. le général Billot) s'en est préoccupé, qu'il a fait faire lui-même des investigations, et que les résultats en auraient été négatifs.

En ce qui me concerne, j'ai été très préoccupé de cette communication à Esterhazy, et, avant de connaître quel était le document dit *libérateur*, j'en ai parlé au colonel du Paty, qui m'a dit dans la conversation : « A moins que ce ne soit la pièce : « Ce canaille de D... » ? »

Je n'ai pas attaché tout d'abord une grande importance à ce propos, parce que j'étais hésitant sur la provenance de ce document, et j'ai été porté à attribuer l'indiscrétion à l'entourage du colonel Picquart.

Mais, plus tard, j'ai poussé le colonel du Paty qui m'a toujours formellement déclaré qu'il n'était pour rien dans la remise de ce document ; et même, le 1er mars 1898, je l'ai fait rentrer de permission (il était à Angoulême) et, ce jour-là, il n'a pas hésité à renouveler par écrit ses déclarations verbales antérieures.

Question posée par un conseiller. — Vous avez déclaré que, pendant une certaine période, le colonel du Paty de Clam était venu faire des travaux dans votre cabinet, et qu'il y restait chaque jour pendant deux ou trois heures.

Pourriez-vous nous indiquer pendant combien de temps ces travaux se sont prolongés, et si le colonel du Paty de Clam, pendant cette période de temps, vous a parlé des communications qu'Esterhazy prétend qu'il lui avait faites chaque jour ?

Le général Gonse. — Le colonel du Paty a travaillé avec moi depuis fin octobre 1897 jusqu'au mois de janvier 1898. Jamais il ne m'a parlé des communications qu'il faisait à Esterhazy. Si je les avais connues, je les aurais formellement défendues.

Il ne devait pas ignorer mes intentions et celles du chef d'état-major, puisque je les lui avais plusieurs fois rappelées, notamment au moment où il avait eu des relations avec M. de Nellencourt, le beau-frère d'Esterhazy, relations qui ont été très courtes (mois de novembre 1897) et qui ont cessé, au dire de du Paty, par le départ de M. de Nellencourt pour la campagne. Je le répète encore, c'est au mois de juillet 1898 seulement que j'ai connu l'entrevue de Montsouris. Quant aux autres entrevues, je les ai absolument ignorées.

Question posée par un conseiller. — Vous nous avez dit tout à l'heure que les diverses entrevues que du Paty avait eues, à votre insu, avec Esterhazy ne pouvaient s'expliquer que par un excès de zèle.

Quelle est, suivant vous, la cause qui pouvait déterminer cet excès de zèle ?

Le général Gonse. — Du Paty voyait une campagne en vue de substituer Esterhazy à Dreyfus, un innocent à un coupable ; et alors, emporté par son ardeur, il s'est livré à des imprudences et à des actes répréhensibles, pour lesquels il a été, ensuite, sévèrement puni.

Question posée par un conseiller. — Le colonel du Paty a donné de ses actes une explication un peu différente, car il nous a déclaré avoir obéi, dans cette affaire, non pas tant aux considérations dont vous venez de parler, qu'à des considérations d'ordre supérieur dont il lui était impossible de rendre compte à la Cour.

Quel sens donnez-vous à ces paroles ?

Le général Gonse. — Ces paroles me paraissent absolument incompréhensibles, et je ne sais à quoi il a voulu faire allusion.

Il a sans doute mis encore, pour cette occasion, sa fausse barbe !

Question posée par un conseiller. — Le colonel du Paty nous a déclaré qu'au moment du jugement de Dreyfus il avait établi, de concert avec le colonel Sandherr, une note sur diverses pièces secrètes paraissant se rapporter à l'affaire Dreyfus.

Avez-vous connu l'existence de cette note et pourriez-vous nous faire connaître la raison pour laquelle la Cour ne l'a pas trouvée parmi les pièces du dossier secret qui a été constitué sous votre direction ?

Le général Gonse. — Cette note (ou commentaire) avait été rédigée, au mois de novembre ou décembre 1894, par ordre du ministre de la guerre (général Mercier) et pour lui seul.

Le ministre de la guerre avait donné l'ordre au colonel Sandherr de détruire cette pièce. Le colonel Sandherr n'avait exécuté qu'en partie l'ordre du ministre, puisque l'original en avait été détruit et qu'il en avait gardé une copie.

C'est cette copie — qui était la propriété de M. le général Mercier — qui lui a été remise par moi, sur l'ordre du chef d'état-major général, fin 1897.

Ce commentaire s'appliquait, autant qu'il m'en souvient, au Mémento de l'agent A, qui commence par les mots : « Doute — Preuve » ; à la lettre de B à A, où il est question de « Ce canaille de D... », et enfin à une autre lettre de B à A, lettre où il est question du colonel Davignon (alors chef du 2<sup>e</sup> bureau).

Dans les différents rapports faits, successivement, sur le dossier secret, il a été tenu compte des indications de la note de du Paty de Clam, et les pièces visées sont au dossier.

Sur interpellation : Le général Gonse. — Je tiens à déclarer que je n'ai jamais eu connaissance des relations dont parle Esterhazy dans sa lettre à M. le président de la Cour de cassation, du 13 janvier 1890 — relations de service et de contre-espionnage qu'il aurait eues, en 1894 et 1895, avec le colonel Sandherr et un agent étranger.

Jamais le colonel Sandherr n'a fait avec moi aucune allusion à de semblables relations.

Il ne m'a jamais dit qu'il eût chargé le commandant Esterhazy de missions de la nature de celle à laquelle ce dernier fait allusion, et, à moins de preuves évidentes, je ne croirai jamais que le colonel Sandherr, qui avait à un haut degré le sentiment de ses devoirs militaires, ait pu charger un officier français de semblables missions sans en avoir rendu compte à ses chefs.

Question posée par un conseiller. — Le colonel Sandherr aurait-il pu allouer une somme quelconque au commandant Esterhazy, pour le rémunérer de ses services, sans que ces paiements figurassent sur un état quelconque, et les états de ce genre étaient-ils soumis au contrôle du chef de l'état-major ou du sous-chef ?

Le général Gonse. — Toutes les dépenses du service des renseignements étaient et sont encore inscrites sur un registre-journal, par parties prenantes, avec l'indication pour chacune d'elles — quand il s'agit d'agents — d'un nom de guerre. Ces noms de guerre répondent tous à des gens connus de l'archiviste, qui tient la comptabilité ; du chef et du sous-chef du service des renseignements, et du sous-chef d'état-major qui visitait et arrêtait le registre à la fin de chaque mois.

Par conséquent, dans mon sentiment, il me paraît absolument impossible que Sandherr ait pu allouer des mensualités, ou des sommes quelconques à un individu, dont il aurait voulu dissimuler le nom, sans que les officiers autour de lui aient pu en avoir connaissance.

L'archiviste, notamment, qui est chargé de la comptabilité, est au courant de toutes les dépenses faites, et c'est indispensable pour qu'il puisse tenir le registre à jour.

D'un autre côté, quand le chef du service des renseignements est obligé de faire de grosses avances à un agent (quelques milliers de francs, par exemple), il est obligé, pour puiser dans la caisse où se trouve la réserve — caisse qui est installée dans son bureau — d'avoir recours à l'archiviste, attendu que ce coffre ne peut s'ouvrir qu'avec deux clefs, dont l'une est entre les mains du chef de service et l'autre entre les mains de l'archiviste.

Toutes ces explications prouvent, à mon sens, que si le commandant Esterhazy avait touché de l'argent de la S. S., quelque-une de ces messieurs le saurait certainement aujourd'hui, et à plus forte raison moi-même.

Pour le colonel Henry il en a été de même.

Du reste, à sa mort, j'ai fait l'inventaire de la caisse avec l'officier qui le remplaçait — capitaine Junck — et l'archiviste Gribelin. Nous avons trouvé la caisse absolument intacte.

Tout était parfaitement régulier et, même, nous avons trouvé une économie d'environ 37,000 francs.

(La suite à demain.)

LA JOURNÉE

Mercredi 12 avril

Sports : Courses à Colombes (3 h.). — Poule du « Fusil de chasse » (2 h.). Billard. — Grandes régates à la voile de Gènes. — Au Concours hippique (galerie des Machines) : 1 h., chevaux de selle ; 3 h., prix internationaux (défilé d'attelages à 4 chevaux) ; 4 h., prix Moray (gentlemen).

Congès de Pâques : Reprise des cours dans les lycées et collèges. — A l'Institut : Séance générale trimestrielle des cinq Académies (2 h.).

Dans les églises : Mariage du lieutenant Bernard de Blanprat avec Mlle Bucaille de Litière (Saint-Pierre de Chaillot) et du vicomte Jean de Contades avec Mlle Rosita Guzman (Sainte-Clotilde).

Salons : L'ambassadeur d'Angleterre et lady Monson ont donné hier un déjeuner intime en l'honneur de S. A. R. le duc de Cambridge. Au nombre des convives : Le contre-amiral Fitzgeorge, sir Reginald Gipsy, lady Gipsy, Mme Mauro et les membres de l'ambassade d'Angleterre.

Hier, premier déjeuner chez la baronne Adolphe de Rothschild qui, après son grand dîner, a entr'ouvert son hôtel de la rue de Monceau pour une série de déjeuners et dîners intimes.

M. et Mme Paul Bertin ont donné une soirée musicale intime pour fêter les fiançailles de leur fils aîné. Au programme : Mlle Jean Ebel, de l'Opéra-Comique, et M. Galpaux, irrésistible dans ses nouvelles fantaisies.

RENSEIGNEMENTS MONDAINS Arrivés à Paris et descendus à l'hôtel Ritz : Sir Edgar Vincent, lord Herbert Scott, Mme de Pistolskoff, femme de l'aide de camp du grand-duc Vladimir.

MARIAGES — Fille des plus élégantes, hier, à Saint-Honoré d'Eylau, où l'on célébrait le mariage du baron de Laage, lieutenant au 4<sup>e</sup> hussards, avec Mlle Jeanne de Miramon.

Les témoins étaient, pour le marié : le comte de Bouchage, son oncle, et le comte de Margon, colonel au 4<sup>e</sup> hussards ; pour la mariée : le marquis de Miramon, son oncle, et le comte Jacques de Fitz-James, son cousin.

La quête a été

4 octobre 1898 que ces « points d'appui », savoir : Fort-de-France, Dakar, Saigon, Cap Saint-Jacques, Nouméa, Diego-Suarez, etc., seraient constitués en territoires militaires dont la défense incombait à son département.

Nouvelles Diverses

VOL DANS LE RAPIDE DE PARIS-MARSEILLE Un vol important a été commis, entre Dijon et Marseille, dans le rapide de Paris arrivé ce matin.

Des malfaiteurs se sont introduits dans le fourgon de bagages en tête du train, ils ont éventré et fouillé les bagages et se sont emparés des objets de valeur qui s'y trouvaient.

Un n'est pas encore fixé sur l'importance du vol, que l'enquête seule pourra faire connaître.

Le juge d'instruction Favre, poursuivant son information contre les Ligués avait convoqué hier à son cabinet MM. Bastard d'Estang, président de « La Jeunesse Royaliste », de Faillly et René Chopin. Le magistrat les a tous trois déclarés inculpés.

Le feu, qui avait pris dans un vaste hangar où étaient entassées de grandes quantités de madiers et de bois de toutes sortes, avait pris un peu d'instants une grande extension.

Les pompiers ont réussi néanmoins à circonscire le foyer de l'incendie, et à préserver du contact des flammes les bâtiments avoisinants.

Après deux heures d'efforts et de travail, tout danger avait disparu.

Le feu, qui avait pris dans un vaste hangar où étaient entassées de grandes quantités de madiers et de bois de toutes sortes, avait pris un peu d'instants une grande extension.

Les pompiers ont réussi néanmoins à circonscire le foyer de l'incendie, et à préserver du contact des flammes les bâtiments avoisinants.

Après deux heures d'efforts et de travail, tout danger avait disparu.

Le feu, qui avait pris dans un vaste hangar où étaient entassées de grandes quantités de madiers et de bois de toutes sortes, avait pris un peu d'instants une grande extension.

Les pompiers ont réussi néanmoins à circonscire le foyer de l'incendie, et à préserver du contact des flammes les bâtiments avoisinants.

Après deux heures d'efforts et de travail, tout danger avait disparu.

Le feu, qui avait pris dans un vaste hangar où étaient entassées de grandes quantités de madiers et de bois de toutes sortes, avait pris un peu d'instants une grande extension.

Les pompiers ont réussi néanmoins à circonscire le foyer de l'incendie, et à préserver du contact des flammes les bâtiments avoisinants.

Après deux heures d'efforts et de travail, tout danger avait disparu.

Le feu, qui avait pris dans un vaste hangar où étaient entassées de grandes quantités de madiers et de bois de toutes sortes, avait pris un peu d'instants une grande extension.

Les pompiers ont réussi néanmoins à circonscire le foyer de l'incendie, et à préserver du contact des flammes les bâtiments avoisinants.

Après deux heures d'efforts et de travail, tout danger avait disparu.

Le feu, qui avait pris dans un vaste hangar où étaient entassées de grandes quantités de madiers et de bois de toutes sortes, avait pris un peu d'instants une grande extension.

Les pompiers ont réussi néanmoins à circonscire le foyer de l'incendie, et à préserver du contact des flammes les bâtiments avoisinants.

Après deux heures d'efforts et de travail, tout danger avait disparu.

Le feu, qui avait pris dans un vaste hangar où étaient entassées de grandes quantités de madiers et de bois de toutes sortes, avait pris un peu d'instants une grande extension.

Les pompiers ont réussi néanmoins à circonscire le foyer de l'incendie, et à préserver du contact des flammes les bâtiments avoisinants.

Après deux heures d'efforts et de travail, tout danger avait disparu.

Le feu, qui avait pris dans un vaste hangar où étaient entassées de grandes quantités de madiers et de bois de toutes sortes, avait pris un peu d'instants une grande extension.

Les pompiers ont réussi néanmoins à circonscire le foyer de l'incendie, et à préserver du contact des flammes les bâtiments avoisinants.

Après deux heures d'efforts et de travail, tout danger avait disparu.

Le feu, qui avait pris dans un vaste hangar où étaient entassées de grandes quantités de madiers et de bois de toutes sortes, avait pris un peu d'instants une grande extension.

Les pompiers ont réussi néanmoins à circonscire le foyer de l'incendie, et à préserver du contact des flammes les bâtiments avoisinants.

Après deux heures d'efforts et de travail, tout danger avait disparu.

Le feu, qui avait pris dans un vaste hangar où étaient entassées de grandes quantités de madiers et de bois de toutes sortes, avait pris un peu d'instants une grande extension.

Les pompiers ont réussi néanmoins à circonscire le foyer de l'incendie, et à préserver du contact des flammes les bâtiments avoisinants.

sommes en plein dans le mois des giboulées ; et elles exercent leurs petits ravages aussi bien dans les champs que dans les villes ; la température ; mais les tendances sont excellentes au fond ; et il suffit que les baissiers pressent sur les cours un peu plus que de raison pour qu'on réagisse avec une certaine vigueur contre leurs attaques.

Le 3 0/0 fait un bond ; pour lui, c'est un vrai bond ; une avance d'une douzaine de centimes. Il clôture à 102. Le 3 1/2 0/0 est toujours sans changement à 103.60, ce qui est un bon résultat.

L'Italien perd 2 centimes à 95 12 après 95 05 et 95 20. L'Extérieure, infatigable ascensionniste, gagne 30 centimes à 59 32 après 59 40 ; et les Bons cubains, à 281 pour le 6 0/0 et à 246 pour le 5 0/0, regagnent sans cesse.

Le 3 0/0 fait un bond ; pour lui, c'est un vrai bond ; une avance d'une douzaine de centimes. Il clôture à 102. Le 3 1/2 0/0 est toujours sans changement à 103.60, ce qui est un bon résultat.

L'Italien perd 2 centimes à 95 12 après 95 05 et 95 20. L'Extérieure, infatigable ascensionniste, gagne 30 centimes à 59 32 après 59 40 ; et les Bons cubains, à 281 pour le 6 0/0 et à 246 pour le 5 0/0, regagnent sans cesse.

Le 3 0/0 fait un bond ; pour lui, c'est un vrai bond ; une avance d'une douzaine de centimes. Il clôture à 102. Le 3 1/2 0/0 est toujours sans changement à 103.60, ce qui est un bon résultat.

L'Italien perd 2 centimes à 95 12 après 95 05 et 95 20. L'Extérieure, infatigable ascensionniste, gagne 30 centimes à 59 32 après 59 40 ; et les Bons cubains, à 281 pour le 6 0/0 et à 246 pour le 5 0/0, regagnent sans cesse.

Le 3 0/0 fait un bond ; pour lui, c'est un vrai bond ; une avance d'une douzaine de centimes. Il clôture à 102. Le 3 1/2 0/0 est toujours sans changement à 103.60, ce qui est un bon résultat.

L'Italien perd 2 centimes à 95 12 après 95 05 et 95 20. L'Extérieure, infatigable ascensionniste, gagne 30 centimes à 59 32 après 59 40 ; et les Bons cubains, à 281 pour le 6 0/0 et à 246 pour le 5 0/0, regagnent sans cesse.

Le 3 0/0 fait un bond ; pour lui, c'est un vrai bond ; une avance d'une douzaine de centimes. Il clôture à 102. Le 3 1/2 0/0 est toujours sans changement à 103.60, ce qui est un bon résultat.

L'Italien perd 2 centimes à 95 12 après 95 05 et 95 20. L'Extérieure, infatigable ascensionniste, gagne 30 centimes à 59 32 après 59 40 ; et les Bons cubains, à 281 pour le 6 0/0 et à 246 pour le 5 0/0, regagnent sans cesse.

Le 3 0/0 fait un bond ; pour lui, c'est un vrai bond ; une avance d'une douzaine de centimes. Il clôture à 102. Le 3 1/2 0/0 est toujours sans changement à 103.60, ce qui est un bon résultat.

L'Italien perd 2 centimes à 95 12 après 95 05 et 95 20. L'Extérieure, infatigable ascensionniste, gagne 30 centimes à 59 32 après 59 40 ; et les Bons cubains, à 281 pour le 6 0/0 et à 246 pour le 5 0/0, regagnent sans cesse.

Le 3 0/0 fait un bond ; pour lui, c'est un vrai bond ; une avance d'une douzaine de centimes. Il clôture à 102. Le 3 1/2 0/0 est toujours sans changement à 103.60, ce qui est un bon résultat.

L'Italien perd 2 centimes à 95 12 après 95 05 et 95 20. L'Extérieure, infatigable ascensionniste, gagne 30 centimes à 59 32 après 59 40 ; et les Bons cubains, à 281 pour le 6 0/0 et à 246 pour le 5 0/0, regagnent sans cesse.

Le 3 0/0 fait un bond ; pour lui, c'est un vrai bond ; une avance d'une douzaine de centimes. Il clôture à 102. Le 3 1/2 0/0 est toujours sans changement à 103.60, ce qui est un bon résultat.

L'Italien perd 2 centimes à 95 12 après 95 05 et 95 20. L'Extérieure, infatigable ascensionniste, gagne 30 centimes à 59 32 après 59 40 ; et les Bons cubains, à 281 pour le 6 0/0 et à 246 pour le 5 0/0, regagnent sans cesse.

Le 3 0/0 fait un bond ; pour lui, c'est un vrai bond ; une avance d'une douzaine de centimes. Il clôture à 102. Le 3 1/2 0/0 est toujours sans changement à 103.60, ce qui est un bon résultat.

L'Italien perd 2 centimes à 95 12 après 95 05 et 95 20. L'Extérieure, infatigable ascensionniste, gagne 30 centimes à 59 32 après 59 40 ; et les Bons cubains, à 281 pour le 6 0/0 et à 246 pour le 5 0/0, regagnent sans cesse.

Le 3 0/0 fait un bond ; pour lui, c'est un vrai bond ; une avance d'une douzaine de centimes. Il clôture à 102. Le 3 1/2 0/0 est toujours sans changement à 103.60, ce qui est un bon résultat.

L'Italien perd 2 centimes à 95 12 après 95 05 et 95 20. L'Extérieure, infatigable ascensionniste, gagne 30 centimes à 59 32 après 59 40 ; et les Bons cubains, à 281 pour le 6 0/0 et à 246 pour le 5 0/0, regagnent sans cesse.

Le 3 0/0 fait un bond ; pour lui, c'est un vrai bond ; une avance d'une douzaine de centimes. Il clôture à 102. Le 3 1/2 0/0 est toujours sans changement à 103.60, ce qui est un bon résultat.

L'Italien perd 2 centimes à 95 12 après 95 05 et 95 20. L'Extérieure, infatigable ascensionniste, gagne 30 centimes à 59 32 après 59 40 ; et les Bons cubains, à 281 pour le 6 0/0 et à 246 pour le 5 0/0, regagnent sans cesse.

Le 3 0/0 fait un bond ; pour lui, c'est un vrai bond ; une avance d'une douzaine de centimes. Il clôture à 102. Le 3 1/2 0/0 est toujours sans changement à 103.60, ce qui est un bon résultat.

L'Italien perd 2 centimes à 95 12 après 95 05 et 95 20. L'Extérieure, infatigable ascensionniste, gagne 30 centimes à 59 32 après 59 40 ; et les Bons cubains, à 281 pour le 6 0/0 et à 246 pour le 5 0/0, regagnent sans cesse.

Le 3 0/0 fait un bond ; pour lui, c'est un vrai bond ; une avance d'une douzaine de centimes. Il clôture à 102. Le 3 1/2 0/0 est toujours sans changement à 103.60, ce qui est un bon résultat.

L'Italien perd 2 centimes à 95 12 après 95 05 et 95 20. L'Extérieure, infatigable ascensionniste, gagne 30 centimes à 59 32 après 59 40 ; et les Bons cubains, à 281 pour le 6 0/0 et à 246 pour le 5 0/0, regagnent sans cesse.

Le 3 0/0 fait un bond ; pour lui, c'est un vrai bond ; une avance d'une douzaine de centimes. Il clôture à 102. Le 3 1/2 0/0 est toujours sans changement à 103.60, ce qui est un bon résultat.

L'Italien perd 2 centimes à 95 12 après 95 05 et 95 20. L'Extérieure, infatigable ascensionniste, gagne 30 centimes à 59 32 après 59 40 ; et les Bons cubains, à 281 pour le 6 0/0 et à 246 pour le 5 0/0, regagnent sans cesse.

Le 3 0/0 fait un bond ; pour lui, c'est un vrai bond ; une avance d'une douzaine de centimes. Il clôture à 102. Le 3 1/2 0/0 est toujours sans changement à 103.60, ce qui est un bon résultat.

L'Italien perd 2 centimes à 95 12 après 95 05 et 95 20. L'Extérieure, infatigable ascensionniste, gagne 30 centimes à 59 32 après 59 40 ; et les Bons cubains, à 281 pour le 6 0/0 et à 246 pour le 5 0/0, regagnent sans cesse.

Le 3 0/0 fait un bond ; pour lui, c'est un vrai bond ; une avance d'une douzaine de centimes. Il clôture à 102. Le 3 1/2 0/0 est toujours sans changement à 103.60, ce qui est un bon résultat.

L'Italien perd 2 centimes à 95 12 après 95 05 et 95 20. L'Extérieure, infatigable ascensionniste, gagne 30 centimes à 59 32 après 59 40 ; et les Bons cubains, à 281 pour le 6 0/0 et à 246 pour le 5 0/0, regagnent sans cesse.

Il règne en ce moment une sorte d'épidémie sur les grands cracks. Un de nos trois ans, espoir de sa génération, Holocante, était battu l'autre jour dans le prix Lagrange. Voici maintenant nos deux meilleurs quatre ans, Gardefeu et Le Roi Soleil, qui sont battus, le premier dans sa personne, le second dans son amour propre. Le héros du jour est un jeune, le trois ans Fourire un très joli cheval, n'en doutez pas, dont M. Maurice Ephrussi avait offert sixante mille francs il y a quinze jours, ce qui l'eût exécuté à l'écurie de son beau-père. M. le général a été battu de deux offres très belles, lui en a pris, bien que, je l'ai déjà fait remarquer, son cheval ne soit engagé dans aucune des grandes épreuves de la saison. Son cheval a battu en jouant Railleure et Le Roi Soleil. — Le Roi Soleil n'a eu que la troisième place ; il était en détresse dès le milieu du parcours, ce qui permet de dire que ce n'est pas Le Roi Soleil que nous avons vu courir, c'est une déception.

Je n'ai guère à m'occuper que de ce que grande épreuve, qui efface tous les numéros du programme. Elle a réussi admirablement, et prouve une fois de plus que rien n'est sous le soleil. Il faisait un temps bizarre, tantôt glacial, tantôt tempéré, selon que le soleil se montrait ou se cachait ; on sentait l'embarras de cet astre, qui présentait une défaillance dans sa famille. Le fils de Heaume a un commencement d'éparvin. Ça suffirait à le gêner.

Je signalerai les débuts d'un petit jockey d'un bon sang, qui a été obligé de gagner la première course sur Syrène ; c'est le petit Carter, fils du regretté Fred. Carter ; il est âgé de douze ans, tout petit, mais il a d'excellentes dispositions, comme ses collègues le petit Stern, le petit Mitchell et le petit Cunningham.

Le Prix de Noyan, 3,000 fr., 4,000 m., a été gagné par Belladonna (5/4) baron de Rothchild (Harrison), battant Syrène, à la comtesse Colonna Walewska (A. Carter), et Iliade, de M. Alb. Menier (French).

Le Prix de Noyan, 3,000 fr., 4,000 m., a été gagné par Belladonna (5/4) baron de Rothchild (Harrison), battant Syrène, à la comtesse Colonna Walewska (A. Carter), et Iliade, de M. Alb. Menier (French).

Le Prix de Noyan, 3,000 fr., 4,000 m., a été gagné par Belladonna (5/4) baron de Rothchild (Harrison), battant Syrène, à la comtesse Colonna Walewska (A. Carter), et Iliade, de M. Alb. Menier (French).

Le Prix de Noyan, 3,000 fr., 4,000 m., a été gagné par Belladonna (5/4) baron de Rothchild (Harrison), battant Syrène, à la comtesse Colonna Walewska (A. Carter), et Iliade, de M. Alb. Menier (French).

Le Prix de Noyan, 3,000 fr., 4,000 m., a été gagné par Belladonna (5/4) baron de Rothchild (Harrison), battant Syrène, à la comtesse Colonna Walewska (A. Carter), et Iliade, de M. Alb. Menier (French).

Le Prix de Noyan, 3,000 fr., 4,000 m., a été gagné par Belladonna (5/4) baron de Rothchild (Harrison), battant Syrène, à la comtesse Colonna Walewska (A. Carter), et Iliade, de M. Alb. Menier (French).

Le Prix de Noyan, 3,000 fr., 4,000 m., a été gagné par Belladonna (5/4) baron de Rothchild (Harrison), battant Syrène, à la comtesse Colonna Walewska (A. Carter), et Iliade, de M. Alb. Menier (French).

Le Prix de Noyan, 3,000 fr., 4,000 m., a été gagné par Belladonna (5/4) baron de Rothchild (Harrison), battant Syrène, à la comtesse Colonna Walewska (A. Carter), et Iliade, de M. Alb. Menier (French).

Le Prix de Noyan, 3,000 fr., 4,000 m., a été gagné par Belladonna (5/4) baron de Rothchild (Harrison), battant Syrène, à la comtesse Colonna Walewska (A. Carter), et Iliade, de M. Alb. Menier (French).

Le Prix de Noyan, 3,000 fr., 4,000 m., a été gagné par Belladonna (5/4) baron de Rothchild (Harrison), battant Syrène, à la comtesse Colonna Walewska (A. Carter), et Iliade, de M. Alb. Menier (French).

Le Prix de Noyan, 3,000 fr., 4,000 m., a été gagné par Belladonna (5/4) baron de Rothchild (Harrison), battant Syrène, à la comtesse Colonna Walewska (A. Carter), et Iliade, de M. Alb. Menier (French).

Le Prix de Noyan, 3,000 fr., 4,000 m., a été gagné par Belladonna (5/4) baron de Rothchild (Harrison), battant Syrène, à la comtesse Colonna Walewska (A. Carter), et Iliade, de M. Alb. Menier (French).

Le Prix de Noyan, 3,000 fr., 4,000 m., a été gagné par Belladonna (5/4) baron de Rothchild (Harrison), battant Syrène, à la comtesse Colonna Walewska (A. Carter), et Iliade, de M. Alb. Menier (French).

Le Prix de Noyan, 3,000 fr., 4,000 m., a été gagné par Belladonna (5/4) baron de Rothchild (Harrison), battant Syrène, à la comtesse Colonna Walewska (A. Carter), et Iliade, de M. Alb. Menier (French).

Le Prix de Noyan, 3,000 fr., 4,000 m., a été gagné par Belladonna (5/4) baron de Rothchild (Harrison), battant Syrène, à la comtesse Colonna Walewska (A. Carter), et Iliade, de M. Alb. Menier (French).

Le Prix de Noyan, 3,000 fr., 4,000 m., a été gagné par Belladonna (5/4) baron de Rothchild (Harrison), battant Syrène, à la comtesse Colonna Walewska (A. Carter), et Iliade, de M. Alb. Menier (French).

Le Prix de Noyan, 3,000 fr., 4,000 m., a été gagné par Belladonna (5/4) baron de Rothchild (Harrison), battant Syrène, à la comtesse Colonna Walewska (A. Carter), et Iliade, de M. Alb. Menier (French).

Le Prix de Noyan, 3,000 fr., 4,000 m., a été gagné par Belladonna (5/4) baron de Rothchild (Harrison), battant Syrène, à la comtesse Colonna Walewska (A. Carter), et Iliade, de M. Alb. Menier (French).

Le Prix de Noyan, 3,000 fr., 4,000 m., a été gagné par Belladonna (5/4) baron de Rothchild (Harrison), battant Syrène, à la comtesse Colonna Walewska (A. Carter), et Iliade, de M. Alb. Menier (French).

Le Prix de Noyan, 3,000 fr., 4,000 m., a été gagné par Belladonna (5/4) baron de Rothchild (Harrison), battant Syrène, à la comtesse Colonna Walewska (A. Carter), et Iliade, de M. Alb. Menier (French).

Le Prix de Noyan, 3,000 fr., 4,000 m., a été gagné par Belladonna (5/4) baron de Rothchild (Harrison), battant Syrène, à la comtesse Colonna Walewska (A. Carter), et Iliade, de M. Alb. Menier (French).

Le Prix de Noyan, 3,000 fr., 4,000 m., a été gagné par Belladonna (5/4) baron de Rothchild (Harrison), battant Syrène, à la comtesse Colonna Walewska (A. Carter), et Iliade, de M. Alb. Menier (French).

Le Prix de Noyan, 3,000 fr., 4,000 m., a été gagné par Belladonna (5/4) baron de Rothchild (Harrison), battant Syrène, à la comtesse Colonna Walewska (A. Carter), et Iliade, de M. Alb. Menier (French).

Le Prix de Noyan, 3,000 fr., 4,000 m., a été gagné par Belladonna (5/4) baron de Rothchild (Harrison), battant Syrène, à la comtesse Colonna Walewska (A. Carter), et Iliade, de M. Alb. Menier (French).

Le Prix de Noyan, 3,000 fr., 4,000 m., a été gagné par Belladonna (5/4) baron de Rothchild (Harrison), battant Syrène, à la comtesse Colonna Walewska (A. Carter), et Iliade, de M. Alb. Menier (French).

Le Prix de Noyan, 3,000 fr., 4,000 m., a été gagné par Belladonna (5/4) baron de Rothchild (Harrison), battant Syrène, à la comtesse Colonna Walewska (A. Carter), et Iliade, de M. Alb. Menier (French).

Le Prix de Noyan, 3,000 fr., 4,000 m., a été gagné par Belladonna (5/4) baron de Rothchild (Harrison), battant Syrène, à la comtesse Colonna Walewska (A. Carter), et Iliade, de M. Alb. Menier (French).

Le Prix de Noyan, 3,000 fr., 4,000 m., a été gagné par Belladonna (5/4) baron de Rothchild (Harrison), battant Syrène, à la comtesse Colonna Walewska (A. Carter), et Iliade, de M. Alb. Menier (French).

Le Prix de Noyan, 3,000 fr., 4,000 m., a été gagné par Belladonna (5/4) baron de Rothchild (Harrison), battant Syrène, à la comtesse Colonna Walewska (A. Carter), et Iliade, de M. Alb. Menier (French).

Le Prix de Noyan, 3,000 fr., 4,000 m., a été gagné par Belladonna (5/4) baron de Rothchild (Harrison), battant Syrène, à la comtesse Colonna Walewska (A. Carter), et Iliade, de M. Alb. Menier (French).

CIRQUE D'HIVER. — 8 h. 1/2. — Spectacle équestre. JARDIN D'ACCLIMATATION. — Jeudis et dimanches : Concert. CINÉMATOGRAPHE, fondé par MM. Lumière, de Lyon, 14, boulevard des Capucines (Salon indien). Spectacles, Plaisirs du Jour

FOLIES-BERGÈRE Téléphone 102-59 — 8 h. 1/2 — LA LOIE FULLER. — OTÉRO. La Princesse au Sabbat, ballet. JANE THYLLA. Jeudis, dim. et fêtes. FOLIES-BERGÈRE

NOUVEAU CIRQUE Téléphone 241-81 — 8 h. 1/2 — LA CASCADE merveilleuse et les ELEPHANTS. NOUVEAU CIRQUE THÉRÈSE RENZ

CASINO LE BOOMBRANG WATSON, son son et son ABE BILLY, le Chien de Miss CHESTER Mlle LARIVE

PARIS LA MONTAGNE D'AIMANT, ballet Angèle HÉRAUD, Rodolphe GAUTIER

OLYMPIA Tous les soirs spectacle varié. LE TURTJADA, la célèbre troupe arabe HADI-ABDULLA. — Les 7 Péchés capitaux. Thales, Suzanne Derva : L. Willy. Dimanches et fêtes matiné.

PALAIS CHAMPS-ÉLYSÉES PATINAGE SUR GLACE L'après-midi, de 2 h. à 7 heures Le soir, de 9 heures à minuit.

ELDORADO Clovis, Delmarre, Marg-É. Favart. Minuit et demi. M. Baudouin, M. Samuel. La Manille, MM. P. L. L. Deshay, etc.

SCALA P. DARTY, FRACON, POLAIRE. Variétés légères : Ballet, Deshay, etc. Le Vieux marcheur de la Scala : Bertholy, Puget.

LA BODINIÈRE TOUS LES JOURS Matinées-Conférences. — Le soir, Spectacle.

PARISIENNA PAULUS, Anna Thibaud, Villé-Dora, Ducreux-Giraud, Vilbert. Téléphone 156-70. La Déesse de chez Maxim. Girier

TRÉTEAU 58, rue Pigalle, 42. Les soirs, de 9 h. 1/2. Fursy, Hyspa Moy, Et. Allez TABARIN

LES MATHURINS 36, r. Mathurins. — 9 h. 1/4. Vive l'Almée ! Marguerite TRÉTEAU

LES CAPUCINES 94/4, la Soirée Boulogne. Galipaux, Mlle Bréval. 30, rue Capucines. Téléphone 156-40. La Revue de la Soirée

LES VIGNOLETTES 9 h. VIGNO. CIRQUE MEDRANO 240.65. — 8 h. 1/2. — Attr. nouv. Matin. Dim., jeud., fêtes, 2 h. 1/2

MOULIN-ROUGE Tous les soirs, 8 h. 1/2. Spectacle-CONCERT-BAL. Tous les Samedis, grande Fête de Nuit.

CIGALE Téléphone 407.60. — Tous les soirs, Ohé ! Ohé ! pièce-féerie en 2 act. et 9 tabl. de M. Mougeot. — M. Lise Berty ; M. Marchand.

CARILLON 43, r. d'Auvergne. — Paul Delmet. Téléphone 236.43. — 9 h. 1/2. — La Pelote.

CAITÉ-ROCHECHOUART — Téléphone 406-23. — Spectacle-CONCERT. — 9 h. Ca colle ! revue en 2 act. et 9 tabl. de M. Mougéot. — M. Lise Berty ; M. Marchand.

GRANDS MAGASINS DUFAYEL De 2 h. à 5 h. Attractions variées.

LA VIE POLE NORD La mer Glaciale et ses Attractions. M. L. Chasse aux ours 18, de Cléry. Entrée 1 franc, etc. De 2 h. à minuit.

GRANDE ROUE 77, Entrée : Ascenseurs : 4 francs. Concert, Théâtre, Attractions.

NOIRÈS MONDAINES (Magie, Illusions, etc.) S'écrit au P. de CAGLIOSTRO, au Figaro.

TOUR EIFFEL Ouverte de 10 heures du matin à la nuit. 1<sup>er</sup> étage : Brasserie. — BARS à tous les étages.

BYR. Maison recommandée pour ses verres en cristal de roche. 60, Chausseée d'Antin (pr. Trinité).

AVIS MONDAINS Correspondance personnelle CM Ne pense qu'à mac. ch. Attends lett. D.A. toi j'im

SPORTS Chevaux et Voitures 240 VOITURES DE LUXE. Antoin, 4, rue Fournial.

MAISONS RECOMMANDÉES

Modes, Nouveautés
MARIETTE, EX-GRANDE CARTOMANCIENNE-SOMMABLE bien connue. 115, rue Saint-Lazare, face Terminus (ROBES).

AVIS COMMERCIAUX

Industrie, Fonds de Commerce
HOTEL princ. net 23.000 av. 40.000. Ascenc. élect. sal. bain. p. 1<sup>er</sup> gér. PERRAULT, 5, r. Argenteuil.

OFFRES ET DEMANDES

Prêts hypoth. Paris, prov. dep. 3,50%, avances immédiates av. formalités. POTIER, 42, r. Vivienne.

RENSEIGNEMENTS UTILES

Mariages
MARIAGE RICHES. M. GRUET, r. Maubourg, 26. MARIAGE RICHES. RAYMOND, 12, av. Armée.

VENTES, ACHATS, ECHANGES

Tous les MERCREDIS, les annonces publiées sous cette rubrique sont au tarif réduit de 3 francs la ligne.

OCASIONS

Superbe Armoire Louis XIV, dorure à l'époque, à vendre. PETIT, 45, rue de Courcelles, Levallois-Perret.

ENSEIGNEMENT

Dans le numéro du MERCREDI, les Annonces de cette rubrique sont au tarif réduit de 3 francs la ligne.

INSTITUTIONS

Château d'Autueil - Pensionnat de Jeunes Filles dirigé par M<sup>lle</sup> Bouré, 16, rue d'Autueil, Paris. - Demander le prospectus.

COURS ET LEÇONS

Professeur piano et solfège dans pensions, peut disposer de quelques heures pour leçons particulières. Ecrite M<sup>lle</sup> A. J. P., au Figaro.

PROFESSEUR DE PIANO ET CHANT

Professeur lyrique Paris, habit. hôtel privé r. Bois de Boulogne. Reç. pens. ou 2 pens. Lux, F. Bellini, 18.

ANGLAIS

École pratique de commerce - PIGIER, 52, rue de Rivoli. Sténographie, Dactylographie. Langues étrangères (12 heures de conversation par semaine).

MAISON RECOMMANDÉE

Modes, Nouveautés
MARIETTE, EX-GRANDE CARTOMANCIENNE-SOMMABLE bien connue. 115, rue Saint-Lazare, face Terminus (ROBES).

AVIS COMMERCIAUX

Industrie, Fonds de Commerce
HOTEL princ. net 23.000 av. 40.000. Ascenc. élect. sal. bain. p. 1<sup>er</sup> gér. PERRAULT, 5, r. Argenteuil.

OFFRES ET DEMANDES

Prêts hypoth. Paris, prov. dep. 3,50%, avances immédiates av. formalités. POTIER, 42, r. Vivienne.

RENSEIGNEMENTS UTILES

Mariages
MARIAGE RICHES. M. GRUET, r. Maubourg, 26. MARIAGE RICHES. RAYMOND, 12, av. Armée.

VENTES, ACHATS, ECHANGES

Tous les MERCREDIS, les annonces publiées sous cette rubrique sont au tarif réduit de 3 francs la ligne.

OCASIONS

Superbe Armoire Louis XIV, dorure à l'époque, à vendre. PETIT, 45, rue de Courcelles, Levallois-Perret.

OFFRES ET DEMANDES D'EMPLOIS

AVIS

Dans le numéro du MERCREDI, les Annonces de cette rubrique sont au tarif réduit de 3 francs la ligne.

EMPLOIS DIVERS

PERSONNE, 32 ans, très sérieuse, bien élevée, sachant bien conduire, dés. emploi après-midi, p. val. ou pers. âgée, excel. réf. M. T. 89, r. de Rome.

GENS DE MAISON

Vallet de ch.-m. d'hôtel, 30 ans, célibat, 3et 4 a. même maison, réf. verb. dem. pl. G. P. 2, r. d'Artois.

VALLET DE CHAMBRE

Vallet de ch. 29 a., sach. coudre dans ling. et robes, serv. tab. ménage, dem. pl. Réf. M. 45, r. Miromesnil.

FEMME DE CHAMBRE

Vallet de ch. 29 a., sach. coudre dans ling. et robes, serv. tab. ménage, dem. pl. Réf. M. 45, r. Miromesnil.

VALLET DE CHAMBRE

Vallet de ch. 29 a., sach. coudre dans ling. et robes, serv. tab. ménage, dem. pl. Réf. M. 45, r. Miromesnil.

FEMME DE CHAMBRE

Vallet de ch. 29 a., sach. coudre dans ling. et robes, serv. tab. ménage, dem. pl. Réf. M. 45, r. Miromesnil.

VALLET DE CHAMBRE

Vallet de ch. 29 a., sach. coudre dans ling. et robes, serv. tab. ménage, dem. pl. Réf. M. 45, r. Miromesnil.

FEMME DE CHAMBRE

Vallet de ch. 29 a., sach. coudre dans ling. et robes, serv. tab. ménage, dem. pl. Réf. M. 45, r. Miromesnil.

VALLET DE CHAMBRE

Vallet de ch. 29 a., sach. coudre dans ling. et robes, serv. tab. ménage, dem. pl. Réf. M. 45, r. Miromesnil.

FEMME DE CHAMBRE

Vallet de ch. 29 a., sach. coudre dans ling. et robes, serv. tab. ménage, dem. pl. Réf. M. 45, r. Miromesnil.

VALLET DE CHAMBRE

Vallet de ch. 29 a., sach. coudre dans ling. et robes, serv. tab. ménage, dem. pl. Réf. M. 45, r. Miromesnil.

FEMME DE CHAMBRE

Vallet de ch. 29 a., sach. coudre dans ling. et robes, serv. tab. ménage, dem. pl. Réf. M. 45, r. Miromesnil.

VALLET DE CHAMBRE

Vallet de ch. 29 a., sach. coudre dans ling. et robes, serv. tab. ménage, dem. pl. Réf. M. 45, r. Miromesnil.

FEMME DE CHAMBRE

Vallet de ch. 29 a., sach. coudre dans ling. et robes, serv. tab. ménage, dem. pl. Réf. M. 45, r. Miromesnil.

VALLET DE CHAMBRE

Vallet de ch. 29 a., sach. coudre dans ling. et robes, serv. tab. ménage, dem. pl. Réf. M. 45, r. Miromesnil.

FEMME DE CHAMBRE

Vallet de ch. 29 a., sach. coudre dans ling. et robes, serv. tab. ménage, dem. pl. Réf. M. 45, r. Miromesnil.

OFFRES ET DEMANDES D'EMPLOIS

AVIS

Dans le numéro du MERCREDI, les Annonces de cette rubrique sont au tarif réduit de 3 francs la ligne.

EMPLOIS DIVERS

PERSONNE, 32 ans, très sérieuse, bien élevée, sachant bien conduire, dés. emploi après-midi, p. val. ou pers. âgée, excel. réf. M. T. 89, r. de Rome.

GENS DE MAISON

Vallet de ch.-m. d'hôtel, 30 ans, célibat, 3et 4 a. même maison, réf. verb. dem. pl. G. P. 2, r. d'Artois.

VALLET DE CHAMBRE

Vallet de ch. 29 a., sach. coudre dans ling. et robes, serv. tab. ménage, dem. pl. Réf. M. 45, r. Miromesnil.

FEMME DE CHAMBRE

Vallet de ch. 29 a., sach. coudre dans ling. et robes, serv. tab. ménage, dem. pl. Réf. M. 45, r. Miromesnil.

VALLET DE CHAMBRE

Vallet de ch. 29 a., sach. coudre dans ling. et robes, serv. tab. ménage, dem. pl. Réf. M. 45, r. Miromesnil.

FEMME DE CHAMBRE

Vallet de ch. 29 a., sach. coudre dans ling. et robes, serv. tab. ménage, dem. pl. Réf. M. 45, r. Miromesnil.

VALLET DE CHAMBRE

Vallet de ch. 29 a., sach. coudre dans ling. et robes, serv. tab. ménage, dem. pl. Réf. M. 45, r. Miromesnil.

FEMME DE CHAMBRE

Vallet de ch. 29 a., sach. coudre dans ling. et robes, serv. tab. ménage, dem. pl. Réf. M. 45, r. Miromesnil.

VALLET DE CHAMBRE

Vallet de ch. 29 a., sach. coudre dans ling. et robes, serv. tab. ménage, dem. pl. Réf. M. 45, r. Miromesnil.

FEMME DE CHAMBRE

Vallet de ch. 29 a., sach. coudre dans ling. et robes, serv. tab. ménage, dem. pl. Réf. M. 45, r. Miromesnil.

VALLET DE CHAMBRE

Vallet de ch. 29 a., sach. coudre dans ling. et robes, serv. tab. ménage, dem. pl. Réf. M. 45, r. Miromesnil.

FEMME DE CHAMBRE

Vallet de ch. 29 a., sach. coudre dans ling. et robes, serv. tab. ménage, dem. pl. Réf. M. 45, r. Miromesnil.

VALLET DE CHAMBRE

Vallet de ch. 29 a., sach. coudre dans ling. et robes, serv. tab. ménage, dem. pl. Réf. M. 45, r. Miromesnil.

FEMME DE CHAMBRE

Vallet de ch. 29 a., sach. coudre dans ling. et robes, serv. tab. ménage, dem. pl. Réf. M. 45, r. Miromesnil.

VALLET DE CHAMBRE

Vallet de ch. 29 a., sach. coudre dans ling. et robes, serv. tab. ménage, dem. pl. Réf. M. 45, r. Miromesnil.

FEMME DE CHAMBRE

Vallet de ch. 29 a., sach. coudre dans ling. et robes, serv. tab. ménage, dem. pl. Réf. M. 45, r. Miromesnil.

OFFRES ET DEMANDES D'EMPLOIS

AVIS

Dans le numéro du MERCREDI, les Annonces de cette rubrique sont au tarif réduit de 3 francs la ligne.

EMPLOIS DIVERS

PERSONNE, 32 ans, très sérieuse, bien élevée, sachant bien conduire, dés. emploi après-midi, p. val. ou pers. âgée, excel. réf. M. T. 89, r. de Rome.

GENS DE MAISON

Vallet de ch.-m. d'hôtel, 30 ans, célibat, 3et 4 a. même maison, réf. verb. dem. pl. G. P. 2, r. d'Artois.

VALLET DE CHAMBRE

Vallet de ch. 29 a., sach. coudre dans ling. et robes, serv. tab. ménage, dem. pl. Réf. M. 45, r. Miromesnil.

FEMME DE CHAMBRE

Vallet de ch. 29 a., sach. coudre dans ling. et robes, serv. tab. ménage, dem. pl. Réf. M. 45, r. Miromesnil.

VALLET DE CHAMBRE

Vallet de ch. 29 a., sach. coudre dans ling. et robes, serv. tab. ménage, dem. pl. Réf. M. 45, r. Miromesnil.

FEMME DE CHAMBRE

Vallet de ch. 29 a., sach. coudre dans ling. et robes, serv. tab. ménage, dem. pl. Réf. M. 45, r. Miromesnil.

VALLET DE CHAMBRE

Vallet de ch. 29 a., sach. coudre dans ling. et robes, serv. tab. ménage, dem. pl. Réf. M. 45, r. Miromesnil.

FEMME DE CHAMBRE

Vallet de ch. 29 a., sach. coudre dans ling. et robes, serv. tab. ménage, dem. pl. Réf. M. 45, r. Miromesnil.

VALLET DE CHAMBRE

Vallet de ch. 29 a., sach. coudre dans ling. et robes, serv. tab. ménage, dem. pl. Réf. M. 45, r. Miromesnil.

FEMME DE CHAMBRE

Vallet de ch. 29 a., sach. coudre dans ling. et robes, serv. tab. ménage, dem. pl. Réf. M. 45, r. Miromesnil.

VALLET DE CHAMBRE

Vallet de ch. 29 a., sach. coudre dans ling. et robes, serv. tab. ménage, dem. pl. Réf. M. 45, r. Miromesnil.

FEMME DE CHAMBRE

Vallet de ch. 29 a., sach. coudre dans ling. et robes, serv. tab. ménage, dem. pl. Réf. M. 45, r. Miromesnil.

VALLET DE CHAMBRE

Vallet de ch. 29 a., sach. coudre dans ling. et robes, serv. tab. ménage, dem. pl. Réf. M. 45, r. Miromesnil.

FEMME DE CHAMBRE

Vallet de ch. 29 a., sach. coudre dans ling. et robes, serv. tab. ménage, dem. pl. Réf. M. 45, r. Miromesnil.

VALLET DE CHAMBRE

Vallet de ch. 29 a., sach. coudre dans ling. et robes, serv. tab. ménage, dem. pl. Réf. M. 45, r. Miromesnil.

FEMME DE CHAMBRE

Vallet de ch. 29 a., sach. coudre dans ling. et robes, serv. tab. ménage, dem. pl. Réf. M. 45, r. Miromesnil.

OFFRES ET DEMANDES D'EMPLOIS

AVIS

Dans le numéro du MERCREDI, les Annonces de cette rubrique sont au tarif réduit de 3 francs la ligne.

EMPLOIS DIVERS

PERSONNE, 32 ans, très sérieuse, bien élevée, sachant bien conduire, dés. emploi après-midi, p. val. ou pers. âgée, excel. réf. M. T. 89, r. de Rome.

GENS DE MAISON

Vallet de ch.-m. d'hôtel, 30 ans, célibat, 3et 4 a. même maison, réf. verb. dem. pl. G. P. 2, r. d'Artois.

VALLET DE CHAMBRE

Vallet de ch. 29 a., sach. coudre dans ling. et robes, serv. tab. ménage, dem. pl. Réf. M. 45, r. Miromesnil.

FEMME DE CHAMBRE

Vallet de ch. 29 a., sach. coudre dans ling. et robes, serv. tab. ménage, dem. pl. Réf. M. 45, r. Miromesnil.

VALLET DE CHAMBRE

Vallet de ch. 29 a., sach. coudre dans ling. et robes, serv. tab. ménage, dem. pl. Réf. M. 45, r. Miromesnil.

FEMME DE CHAMBRE

Vallet de ch. 29 a., sach. coudre dans ling. et robes, serv. tab. ménage, dem. pl. Réf. M. 45, r. Miromesnil.

VALLET DE CHAMBRE

Vallet de ch. 29 a., sach. coudre dans ling. et robes, serv. tab. ménage, dem. pl. Réf. M. 45, r. Miromesnil.

FEMME DE CHAMBRE

Vallet de ch. 29 a., sach. coudre dans ling. et robes, serv. tab. ménage, dem. pl. Réf. M. 45, r. Miromesnil.

VALLET DE CHAMBRE

Vallet de ch. 29 a., sach. coudre dans ling. et robes, serv. tab. ménage, dem. pl. Réf. M. 45, r. Miromesnil.

FEMME DE CHAMBRE

Vallet de ch. 29 a., sach. coudre dans ling. et robes, serv. tab. ménage, dem. pl. Réf. M. 45, r. Miromesnil.

VALLET DE CHAMBRE

Vallet de ch. 29 a., sach. coudre dans ling. et robes, serv. tab. ménage, dem. pl. Réf. M. 45, r. Miromesnil.

FEMME DE CHAMBRE

Vallet de ch. 29 a., sach. coudre dans ling. et robes, serv. tab. ménage, dem. pl. Réf. M. 45, r. Miromesnil.

VALLET DE CHAMBRE

Vallet de ch. 29 a., sach. coudre dans ling. et robes, serv. tab. ménage, dem. pl. Réf. M. 45, r. Miromesnil.

FEMME DE CHAMBRE

Vallet de ch. 29 a., sach. coudre dans ling. et robes, serv. tab. ménage, dem. pl. Réf. M. 45, r. Miromesnil.

VALLET DE CHAMBRE

Vallet de ch. 29 a., sach. coudre dans ling. et robes, serv. tab. ménage, dem. pl. Réf. M. 45, r. Miromesnil.

FEMME DE CHAMBRE

Vallet de ch. 29 a., sach. coudre dans ling. et robes, serv. tab. ménage, dem. pl. Réf. M. 45, r. Miromesnil.

OFFRES ET DEMANDES D'EMPLOIS

AVIS

Dans le numéro du MERCREDI, les Annonces de cette rubrique sont au tarif réduit de 3 francs la ligne.

EMPLOIS DIVERS

PERSONNE, 32 ans, très sérieuse, bien élevée, sachant bien conduire, dés. emploi après-midi, p. val. ou pers. âgée, excel. réf. M. T. 89, r. de Rome.

GENS DE MAISON

Vallet de ch.-m. d'hôtel, 30 ans, célibat, 3et 4 a. même maison, réf. verb. dem. pl. G. P. 2, r. d'Artois.

VALLET DE CHAMBRE

Vallet de ch. 29 a., sach. coudre dans ling. et robes, serv. tab. ménage, dem. pl. Réf. M. 45, r. Miromesnil.

FEMME DE CHAMBRE

Vallet de ch. 29 a., sach. coudre dans ling. et robes, serv. tab. ménage, dem. pl. Réf. M. 45, r. Miromesnil.

VALLET DE CHAMBRE

Vallet de ch. 29 a., sach. coudre dans ling. et robes, serv. tab. ménage, dem. pl. Réf. M. 45, r. Miromesnil.

FEMME DE CHAMBRE

Vallet de ch. 29 a., sach. coudre dans ling. et robes, serv. tab. ménage, dem. pl. Réf. M. 45, r. Miromesnil.

VALLET DE CHAMBRE

Vallet de ch. 29 a., sach. coudre dans ling. et robes, serv. tab. ménage, dem. pl. Réf. M. 45, r. Miromesnil.

FEMME DE CHAMBRE

Vallet de ch. 29 a., sach. coudre dans ling. et robes, serv. tab. ménage, dem. pl. Réf. M. 45, r. Miromesnil.

VALLET DE CHAMBRE

Vallet de ch. 29 a., sach. coudre dans ling. et robes, serv. tab. ménage, dem. pl. Réf. M. 45, r. Miromesnil.

FEMME DE CHAMBRE

Vallet de ch. 29 a., sach. coudre dans ling. et robes, serv. tab. ménage, dem. pl. Réf. M. 45, r. Miromesnil.

VALLET DE CHAMBRE

Vallet de ch. 29 a., sach. coudre dans ling. et robes, serv. tab. ménage, dem. pl. Réf. M. 45, r. Miromesnil.

FEMME DE CHAMBRE

Vallet de ch. 29 a., sach. coudre dans ling. et robes, serv. tab. ménage, dem. pl. Réf. M. 45, r. Miromesnil.

VALLET DE CHAMBRE

Vallet de ch. 29 a., sach. coudre dans ling. et robes, serv. tab. ménage, dem. pl. Réf. M. 45, r. Miromesnil.

FEMME DE CHAMBRE

Vallet de ch. 29 a., sach. coudre dans ling. et robes, serv. tab. ménage, dem. pl. Réf. M. 45, r. Miromesnil.

VALLET DE CHAMBRE

Vallet de ch. 29 a., sach. coudre dans ling. et robes, serv. tab. ménage, dem. pl. Réf. M. 45, r. Miromesnil.

FEMME DE CHAMBRE

Vallet de ch. 29 a., sach. c

Ménages (Suite)

Un ménage, 35 ans, cuisinière 10 ans même maison, etc. Un ménage, 46 ans, cuisinière et valet de chambre, etc.

Bonnes à tout faire

Bonne à tout faire, 25 ans, sérieuse, sach. serv. bnes réf. dem. place M. M. 6, rue du Petit-Pont.

Jeune femme, 18 ans, arriv. de prov., taille 1 m 74, désire place valet de pied. A. 55, rue La Boétie. Un ménage, 30 ans, dés. place chef 1 ou 2 pers.

Jeune homme, 18 ans, arriv. de prov., taille 1 m 74, désire place valet de pied. A. 55, rue La Boétie. Un ménage, 30 ans, dés. place chef 1 ou 2 pers.

Un ménage, 30 ans, dés. place chef 1 ou 2 pers. Un ménage, 30 ans, dés. place chef 1 ou 2 pers.

Un ménage, 30 ans, dés. place chef 1 ou 2 pers. Un ménage, 30 ans, dés. place chef 1 ou 2 pers.

Un ménage, 30 ans, dés. place chef 1 ou 2 pers. Un ménage, 30 ans, dés. place chef 1 ou 2 pers.

INCONTINENCE D'URINE. Nouvelle méthode... FER BRAVAIS... ANEMIE... DIABÈTE... MALADIES DE LA PEAU

PANAMA A LOTS. Payables 5 francs par mois pendant 28 mois. GROS LOTS 500,000 ET 100,000 FR.

KLONDYKE-REVUE. L'organe le mieux informé sur les placers aurifères de KLONDYKE et de l'ALASKA.

PRETS. GOUTTE - GRAVELLE - RHUMATISME GOUTTEUX. Liseronine du D<sup>r</sup> Davysson.

CANADIAN PACIFIC RAILWAY. Merveilleuses Excursions à travers des contrées pittoresques.

DERNIERS BILLETS LOTERIE. ENFANTS TUBERCULEUX (Bénéf. d'Oran). Capital 100,000.000.

BOURSE DE MADRID 11 AVRIL 1899

Table of stock prices for various companies and bonds, including 'Fonds Français' and 'Fonds Etrangers'.

Table of stock prices for 'Sociétés de Crédit' and 'Chemins de Fer'.

Table of stock prices for 'Chemins de Fer' and 'Obligations Françaises'.

Table of stock prices for 'Obligations Françaises' and 'Obligations Etrangères'.

Table of stock prices for 'Obligations Etrangères' and 'Obligations'.

Table of stock prices for 'Obligations' and 'Obligations'.